



Numéro 30 - décembre 2015

Télécharger les données de l'ensemble du dossier au format tableur

La forêt privée française en France métropolitaine : structure, propriétaires et potentiel de production





La forêt privée française en France métropolitaine : structure, propriétaires et potentiel de production

Publication réalisée par Françoise Le Jeannic
SSP - Bureau des statistiques structurelles environnementales
et forestières
Alain Thivolle-Cazat et Ludovic Guinard
FCBA - Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction
Ameublement

Page 3

Résumé

Page 4

Introduction

Page 5

1 Présentation de l'enquête SFP 2012

Page 5

1.1 L'enquête

Page 5

1.2 Historique des enquêtes sur la structure de la forêt privée

Page 7

2 Structure et production de la forêt privée

Page 7

2.1 La surface des forêts privées selon les sources

Page 9

2.2 Caractéristiques générales des propriétés forestières privées

Page 9

Effectif et taille des propriétés

Page 10

Disparités entre les régions

Page 11

2.3 Morcellement des propriétés

Page 13

2.4 Structure et composition des peuplements

Page 13

Comparaison entre les résultats de l'enquête et les observations IGN

Page 14

Structure du peuplement par classe de surface en propriété



Page 14	2.5 Récoltes de bois
Page 14	Volumes de récolte selon les sources
Page 16	Les taux de récoltes selon les régions
Page 16	Destination des récoltes selon la taille des propriétés
Page 16	Type de récolte selon les régions
Page 18	
Page 18	3 Les propriétaires de forêts
Page 18	3.1 Nature juridique et activité principale
Page 18	Personnes physiques ou morales
Page 19	Les catégories socio-professionnelles des propriétaires en nom propre
Page 21	Le secteur d'activité des personnes morales
Page 21	Classification selon la nature juridique, l'activité principale, le secteur d'activité
Page 21	Effectif, surface, récolte par catégorie : 3 groupes de propriétaires
Page 23	Variation géographique des catégories
Page 24	3.2 Les comportements des propriétaires vis-à-vis de la récolte
Page 24	Classement des propriétaires selon la gestion forestière et la destination de la récolte
Page 24	Effectif et surface par type de récoltant
Page 25	Destination de la récolte et taille de la propriété
Page 27	Les moyens d'information forestière
Page 28	3.3 Les principales catégories de propriétaires selon les types de récoltant
Page 28	Les groupements forestiers (GF) : une catégorie de propriétaires spécifique
Page 29	Les propriétaires issus de l'agriculture : autoconsommation et vente directe
Page 29	Les chefs d'entreprises, professions libérales, cadres supérieurs et indivisions : des profils divers mais des pratiques proches
Page 30	
Page 30	4 Objectif et potentiel de production, réserves d'intensification
Page 31	4.1 La production de bois, un objectif secondaire
Page 31	4.2 Potentiel de production de bois
Page 31	Potentiel insuffisamment exploité pour un tiers des propriétaires
Page 32	Les raisons d'une exploitation insuffisante
Page 33	4.3 Les réserves d'intensification
Page 33	Estimation surface nationale
Page 34	Régions concernées par une sous-exploitation de la forêt
Page 36	
Page 36	Annexes

RÉSUMÉ

L'enquête sur la structure de la forêt privée porte sur les propriétés forestières d'au moins un hectare dans un département. Elle vise d'abord à décrire la diversité des structures de propriétés (nature juridique, taille, peuplements...) et des pratiques de gestion forestière, et permet d'élaborer sur cette base une typologie des propriétés forestières.

Principalement située dans la moitié Sud de la France, la forêt privée est très fortement fragmentée en de nombreuses petites propriétés, et ces propriétés sont le plus souvent divisées elles-mêmes en îlots encore plus petits. Les grandes propriétés sont plutôt localisées dans la moitié Nord, à l'exception du département des Landes.

Le bois d'œuvre feuillu est plutôt récolté dans la moitié Nord et le bois d'industrie résineux plutôt en Aquitaine (Landes et Gironde). Le taux de boisement en résineux est cependant plus important dans les grandes propriétés, notamment dans les régions de l'ouest.

Les disparités géographiques des taux de récolte sont en partie liées à la production biologique des forêts, variable d'une région à l'autre, mais dépendent aussi de la taille moyenne des propriétés. Le taux de récolte en bois d'œuvre ou d'industrie est plus élevé dans les grandes propriétés.

Les petites propriétés sont plutôt tournées vers la récolte de bois de chauffage, notamment pour leurs propres besoins (autoconsommation). Ainsi, les récoltes en bois de chauffage se situent plutôt dans une bande Nord-Est Sud-Ouest, là où les propriétés sont en moyenne plus petites.

Le comportement des propriétaires vis-à-vis de la récolte varie également selon leur nature juridique et leur catégorie socioprofessionnelle, en liaison avec la taille des propriétés. On peut ainsi mettre en évidence trois grands groupes de propriétaires :

- les groupements forestiers, caractérisés par des propriétés de grande taille, ont des taux de récolte élevés et destinés majoritairement aux industries du bois ;
- les agriculteurs, ouvriers et employés, qui disposent de propriétés de taille souvent petite, orientent plutôt leur récolte vers la production de bois énergie pour leur propre consommation ou la vente directe ;
- les chefs d'entreprises, professions libérales et indivisions constituent un groupe plus hétérogène en terme de taille. Ils se caractérisent cependant par des taux de récolte relativement faible, mais orientés vers la vente à des professionnels de la filière. Pour ce groupe, la production de bois ne représente que très rarement un objectif premier et leur propriété ne leur procure généralement qu'un revenu annexe et irrégulier.

Globalement, près d'un tiers des forêts sont considérées comme sous-exploitées par leurs propriétaires et, compte tenu des objectifs déclarés, près d'un quart constituent des réserves d'intensification. Parmi elles, un bon quart appartiennent à des propriétaires qui vendent déjà à des professionnels, et pour lesquels la principale contrainte mentionnée est celle des difficultés d'accès et des dessertes. Plus de la moitié appartiennent à des propriétaires qui interviennent déjà dans leur forêt (récolte, entretien) mais qui estiment le plus souvent ne pas avoir suffisamment de temps ou de connaissance du marché pour l'exploiter davantage. Enfin, un petit quart appartient à des propriétaires qui n'interviennent pas du tout dans leur forêt.

INTRODUCTION

Dans un contexte de développement des énergies renouvelables et des matériaux bio-sourcés, la biomasse forestière apparaît comme une ressource stratégique tant par son volume que par sa diversité (essence et type de produit). Les trois quarts des surfaces forestières de France métropolitaine appartiennent toutefois à près de 3,5 millions de propriétaires privés, ce qui rend la mobilisation de la ressource en bois plus complexe.

La connaissance de la propriété forestière privée et la compréhension des déterminants de la mise en marché des bois apparaissent

nécessaires pour mieux qualifier et quantifier ce potentiel de production. C'est l'objectif premier poursuivi par l'enquête sur la structure de la forêt privée conduite par les services statistiques du ministère de l'agriculture en 2012.

Après une brève description de cette enquête et une comparaison de cette source à d'autres sources pour ce qui concerne les superficies forestières, cette étude s'attache à décrire de manière détaillée les principales caractéristiques des propriétés forestières privées, avant d'aborder le comportement des propriétaires vis-à-vis de la récolte de bois.

1 Présentation de l'enquête SFP 2012

1.1 L'enquête

La forêt privée est constituée de l'ensemble des parcelles de forêt détenues par des personnes physiques ou morales privées, et par certains organismes publics qui ne relèvent pas du régime forestier (ce régime concerne les forêts de l'État, des collectivités territoriales et de certains établissements publics).

L'enquête porte sur les ensembles de parcelles de plus d'un ha, appartenant à un seul propriétaire dans un département donné. Elle utilise comme base de sondage le cadastre au 31 décembre 2009. À cette date, le cadastre recense un total de près de 3,5 millions de propriétaires privés, dont plus de 1 million détient 1 hectare et plus de forêt dans un même département pour une superficie totale de 8,3 millions d'hectares de forêt. La construction de l'échantillon permet une représentativité régionale des propriétés forestières départementales de 1 hectare et plus telles qu'elles sont déclarées au cadastre au 31 décembre 2009.

L'enquête permet de décrire des « profils types » de propriétés et de propriétaires. Les propriétés peuvent être distinguées selon divers critères structurels tels que la nature juridique ou la taille, et les propriétaires selon leurs pratiques de gestion, tant en termes économique (production de bois), que social (emplois, loisirs) et environnemental. L'enquête vise aussi à identifier les freins et les mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois.

L'enquête a été conçue et conduite par les services centraux et régionaux de la statistique du ministère de l'agriculture (SSP et Srise) avec l'appui du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire.

Les refus de réponse à l'enquête ont été peu nombreux : environ 2 % des propriétaires contactés, sans variabilité marquée selon la classe de surface en forêt, ou la nature juridique (personne morale/physique). En cas de refus de réponse, de propriétaire injoignable ou hors champ de l'enquête, deux échantillons de réserve ont été prévus. Une unité non-répondante de l'échantillon de départ a ainsi été remplacée, lorsque cela a été possible, par une unité de même strate de l'échantillon 2 (puis en cas de nouvelle défection, par une unité de même strate de l'échantillon 3). Lorsque le remplacement n'a pas été possible (cas en particulier des strates exhaustives), des coefficients d'extrapolation ont été appliqués.

1.2 Historique des enquêtes sur la structure de la forêt privée

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 est la troisième génération d'enquête par sondage visant à décrire les caractéristiques physiques des forêts privées, de leurs propriétaires et leurs modes de gestion, après l'enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES) réalisée sur la période 1976-1983, et l'enquête sur la forêt privée de 1999.

- L'enquête de 2012 repose sur des bases méthodologiques très proches de celle de 2009 : même base de sondage (le cadastre, mis à jour en 1998 pour l'enquête 1999, et en 2009 pour l'enquête 2012) et même univers de tirage (propriétés d'1 hectare et plus de forêts privées dans un même département) ;
- même objectif de représentativité régionale de la surface en forêt déclarée dans le cadastre ; questions identiques à celles de 1999 sur les tailles, la structure du peuplement, la nature juridique, la constitution des propriétés, les récoltes, les travaux et la main-d'œuvre.

L'enquête de 2012 diffère cependant de l'enquête de 1999 sous certains aspects :

- le plan de sondage est légèrement différent, avec une stratification selon le département, la nature juridique (personne morale ou physique) et 8 classes de taille de superficie (contre 3 classes de taille en 1999, variables selon les départements en fonction de la dispersion des surfaces forestières). Les deux échantillons sont donc indépendants et ne permettent pas le suivi individuel des propriétés ;
- le questionnement est mis à jour pour tenir compte de nouveaux besoins d'informations sur la gestion, l'environnement, la fiscalité et les assurances.

2 Structure et production de la forêt privée

2.1 La surface des forêts privées selon les sources

Selon les sources, les surfaces totales de forêts privées varient entre 10 et 12 millions d'hectares.

Pour l'enquête SFP, la base de sondage utilisée est le cadastre, qui recense l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux centres des impôts par leur propriétaire. Mais cette source n'est qu'imparfaitement mise à jour par les propriétaires et certaines surfaces récemment boisées peuvent ne pas être dans cette base de sondage. Cela peut conduire à une certaine sous-estimation des surfaces forestières.

Par ailleurs, pour comparer les surfaces forestières de cette enquête aux surfaces forestières des autres sources, il convient d'agrèger les surfaces forestières des propriétés départementales de plus de 1 ha, évaluées à 9,8 millions d'ha par l'enquête (contre 8,3 millions d'ha dans le cadastre), et les surfaces forestières des propriétés de moins de 1 ha. Compte tenu du rapport observé entre les superficies connues au cadastre et celles déclarées à l'enquête, celles-ci sont estimées à 0,7 million d'ha. Au total, cela conduit à retenir une estimation de 10,4 millions d'ha de forêt privée en 2012.

Les observations de terrain issues de Teruti-Lucas ou de l'inventaire forestier de l'IGN conduisent à des ordres de grandeur légèrement supérieurs, qui s'expliquent en grande partie par des différences de définition ou de mode de recueil de l'information. Ainsi, ces deux sources extrapolent les observations de surfaces forestières issues d'un échantillon du territoire en prenant théoriquement en compte toutes les surfaces d'au moins un demi-hectare couvertes par au moins 10 % d'arbres pouvant atteindre à maturité plus de 5 mètres de haut. Après déduction des surfaces de forêts publiques gérées par l'ONF, Teruti-Lucas conduit à estimer les surfaces forestières privées à 11,2 millions d'ha en 2012. Les données de l'IGN conduisent, pour leur part, à estimer la surface forestière privée à 12,4 millions d'ha, en moyenne entre 2008 et 2012.

Les comparaisons de ces sources à l'échelle régionale montrent que les différences SFP 2012/IGN/TERUTI sont essentiellement concentrées dans les régions du sud de la France. Dans ces zones en transition, les observations de surfaces forestières sont plus difficiles à faire : les enquêteurs de l'IGN observent davantage de forêt que ceux de Teruti, et les estimations de surfaces forestières par les propriétaires dans l'enquête SFP sont encore beaucoup plus faibles, peut-être à cause des boisements naturels importants, pas toujours considérés comme des forêts.

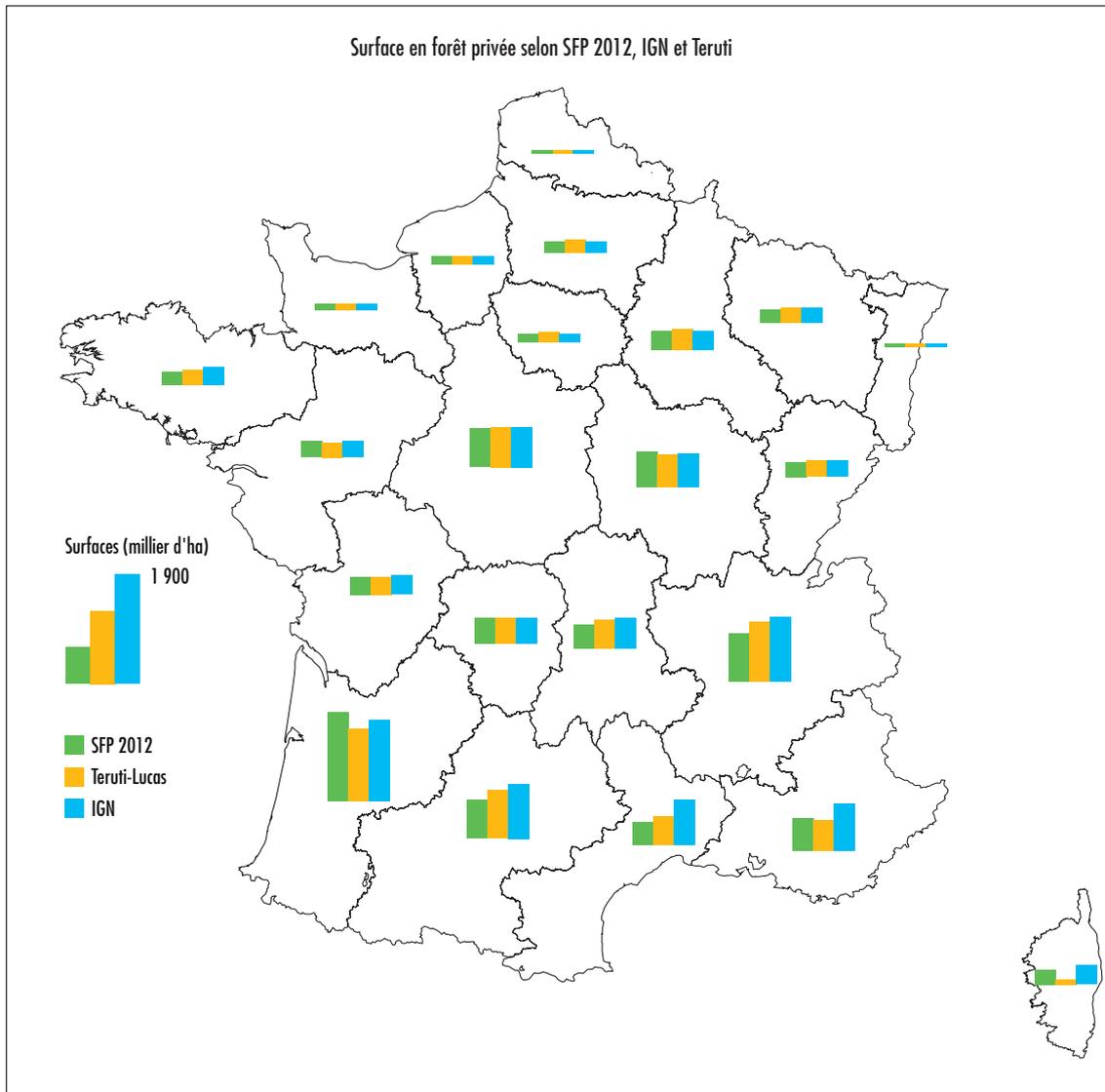
Tableau 1
Surface totale de la forêt privée selon différentes sources (million d'hectares)

	Estimation SSP : enquête SFP (1 ha et +) et cadastre (< 1 ha)	IGN/IFN après déduction de la surface des forêts publiques (ONF)	Teruti après déduction de la surface des forêts publiques (ONF)
2012	10,4	12,2 (moyenne 2008-2012)	10,6
1999	10,6		10,8

Surface en forêt (y compris peupleraies).
Sources : SSP (enquête et cadastre, Teruti), IGN, ONF

Carte 1

Surfaces forestières régionales privées estimées par l'IGN, Teruti-Lucas et l'enquête SFP 2012



Sources : Agreste – Enquête SFP 2012 (propriétés forestières privées de 1 ha et plus), DGI (surfaces cadastrales des propriétés de moins de 1 ha), Teruti-Lucas, IGN

2.2 Caractéristiques générales des propriétés forestières privées

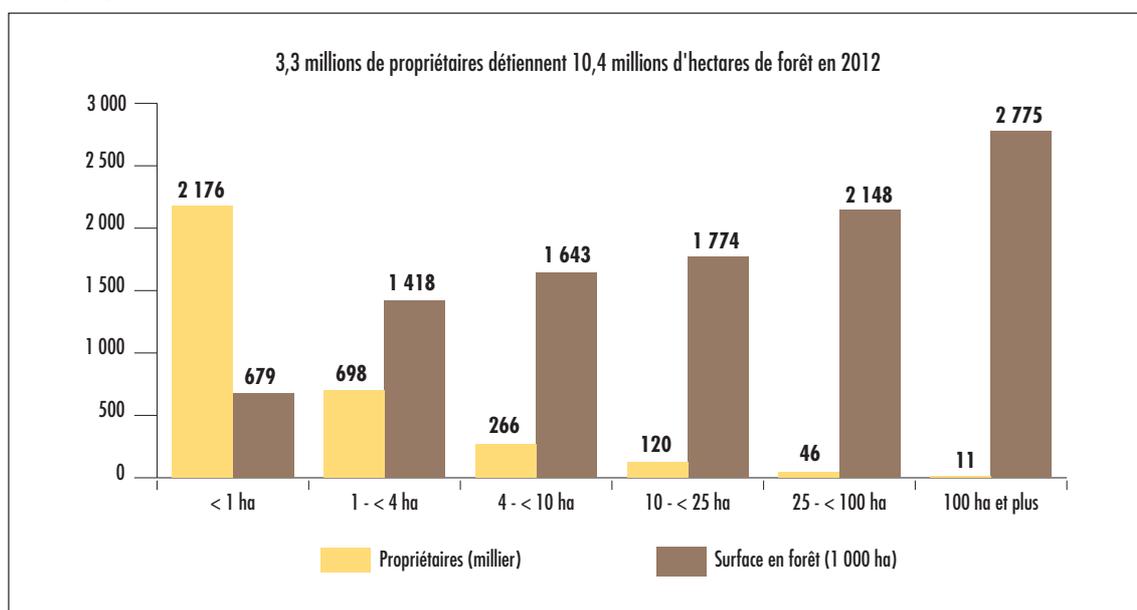
2.2.1 Effectif et taille des propriétés

Plus de trois millions de propriétaires de forêts privées sont recensés à partir du cadastre. Selon l'enquête SFP 2012, ils se partageraient 10,4 millions d'hectares de forêt en 2012. Seulement 1,1 million d'entre eux possède 1 ha

ou plus de forêt dans un même département pour une surface totale évaluée à 9,8 millions d'ha. Près des deux tiers de ces propriétaires possèdent moins de 4 ha. Ils ne recouvrent que 15 % de la surface forestière privée (d'au moins 1 ha). Inversement, les propriétaires de 25 ha et plus ne constituent que 5 % des effectifs, mais possèdent 50 % de la surface.

Graphique 1

La moitié de la surface détenue par les propriétaires de 25 hectares et plus Répartition du nombre de propriétaires et de la surface des forêts privées selon la taille des propriétés



Sources : Cadastre (DGI), propriétés forestières de moins de 1 ha, enquête structure de la forêt privée 2012 (SSP), propriétés forestières de 1 ha et plus

2.2.2 Disparités entre les régions

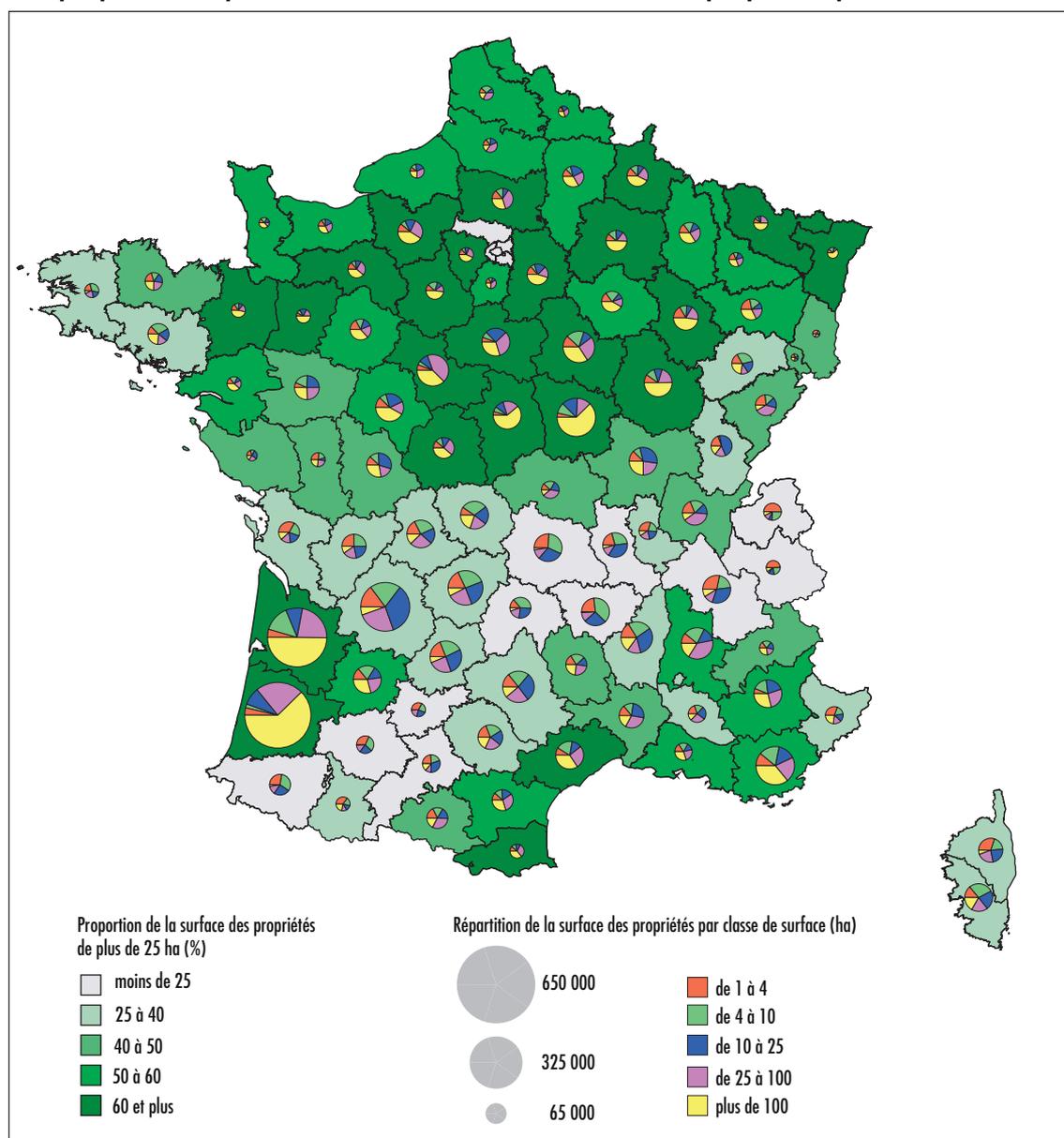
Il existe de grandes disparités de taille des propriétés entre les régions. La part de la surface occupée par les propriétés de 25 ha et plus, potentiellement soumises à plan de gestion, varie notablement selon les départements. Au nord d'une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest (à l'exception du Poitou, des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne) et sur le pourtour méditerranéen, les propriétés de 25 ha et plus sont majoritaires, couvrant jusqu'à plus de 60 % dans le Centre, le Nord-Est et le massif aquitain.

Ailleurs, elles sont minoritaires, représentant notamment moins de 25 % des surfaces à l'ouest des Pyrénées ou en Savoie.

Les raisons de cette répartition hétérogène de la part des grandes propriétés sont probablement liées à des modalités historiques de mode de transmission des propriétés d'une région à l'autre, certaines privilégiant la répartition des biens à parts égales entre les héritiers et d'autres au contraire privilégiant le maintien de la propriété dans son intégralité.

Carte 2

Répartition de la surface des propriétés par classe de taille et proportion de la surface des propriétés de plus de 25 ha dans la surface totale des propriétés privées



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

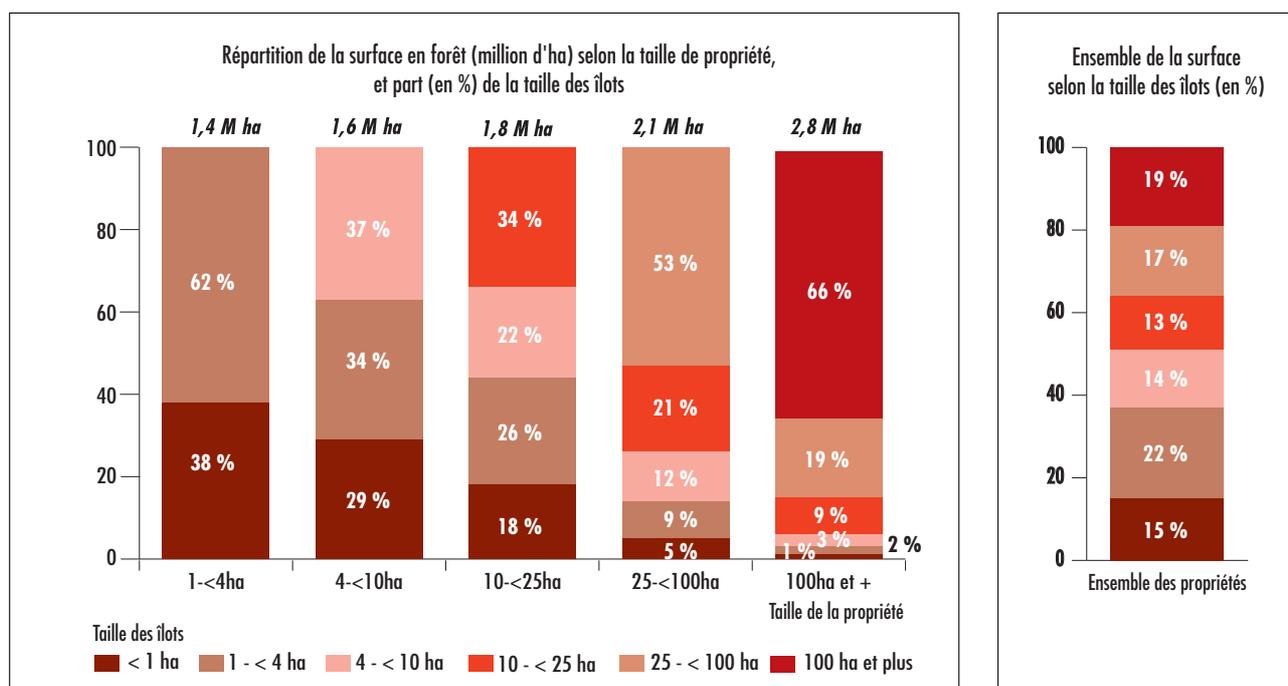
2.3 Morcellement des propriétés

Le morcellement représente le degré de découpage de la propriété forestière en ensembles boisés d'un seul tenant ou îlots forestiers (ensembles de parcelles forestières situées de telle façon que le passage de l'une à l'autre des parcelles par des engins de débardage ou de travaux ne soit pas empêché par un obstacle naturel ou artificiel - rivière, voie ferrée, route...). Le morcellement constitue un obstacle à la gestion s'il est excessif : de petites parcelles hétérogènes, ou enclavées, rendent difficile la mobilisation du bois.

En France, la propriété forestière compte 5,5 millions d'îlots forestiers pour 1,1 million de propriétaires de plus de 1 hectare, soit en moyenne 5 îlots par propriétaire. Les trois quarts de ces îlots ont moins de 1 ha et couvrent 15 % de la surface. La forêt privée française est donc constituée de forêts souvent petites, mais aussi fragmentées. La part de la surface forestière couverte par de petits îlots est supérieure dans les départements où les petites propriétés sont plus nombreuses, car la petitesse des îlots est plus fréquente dans les petites propriétés.

Graphique 2

Répartition de la surface forestière par taille des propriétés (million d'ha), et pourcentage de la surface des îlots forestiers selon leur taille au sein de chaque classe de taille de propriété forestière



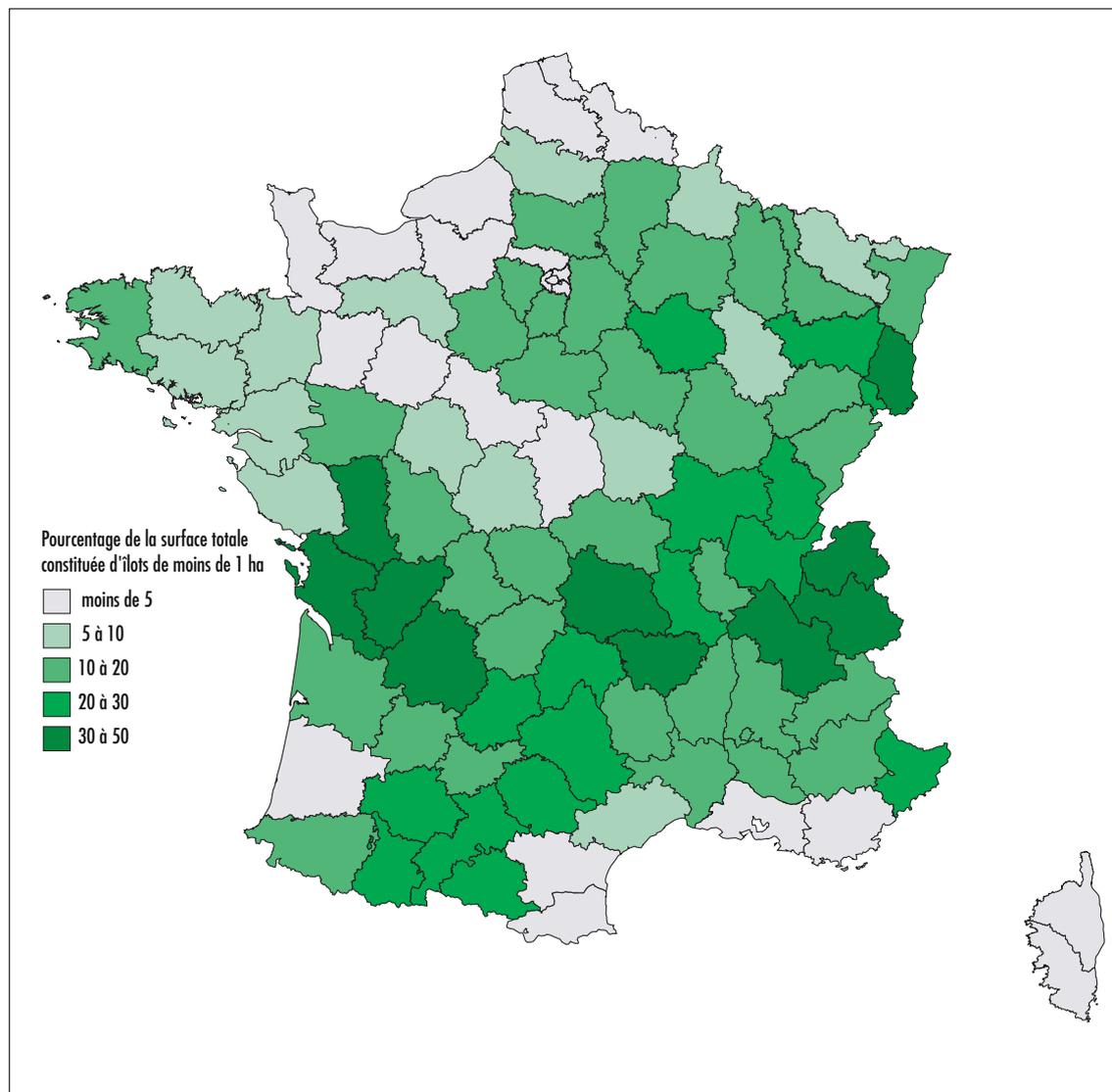
Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares occupent 1,4 million d'ha ; les îlots de moins de 1 ha représentent 38 % de leur surface.

Les îlots forestiers < 1 ha occupent 15 % de l'ensemble de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Carte 3

Part de la surface des îlots de moins de 1 ha dans la surface forestière totale par département



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les départements dans lesquels la surface des îlots de moins de 1 ha dans la surface forestière totale est la plus importante sont ainsi situés sur une bande Est Ouest, allant de la région Rhône-Alpes aux Charentes.

Inversement, la part des îlots de moins de 1 ha est très faible (moins de 5 % de la surface) dans le Nord-Ouest, le Centre-Ouest, sur le bord de la Méditerranée et dans les Landes.

2.4 Structure et composition des peuplements

2.4.1 Comparaison entre les résultats de l'enquête et les observations IGN

L'enquête SPF 2012 comporte des informations sur la composition des peuplements, qui peuvent être comparées aux observations de l'IGN relatives à l'essence majoritaire (feuillue ou résineuse) dans les peuplements de chaque région.

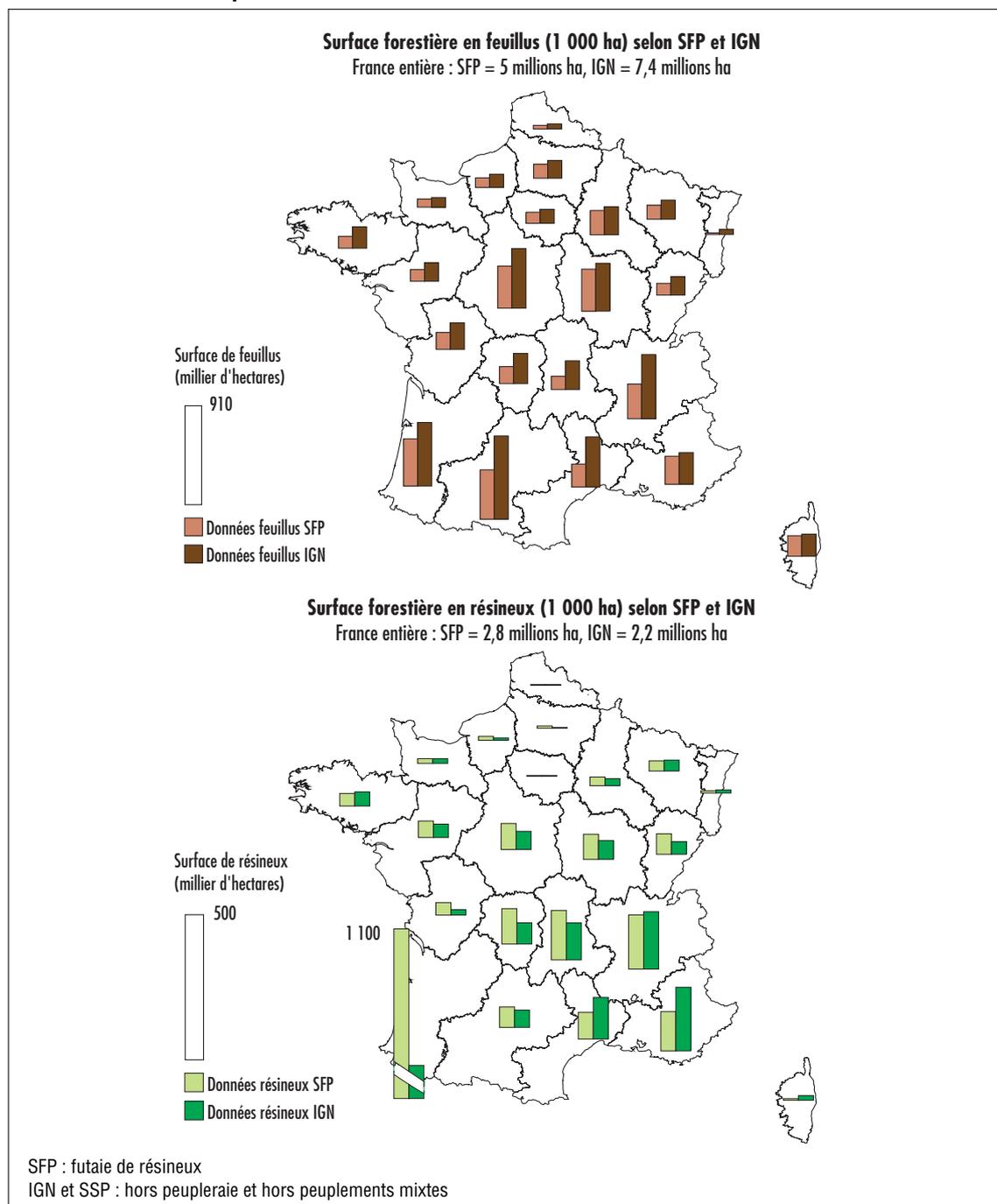
À l'exception notable de l'Aquitaine, les surfaces estimées par l'IGN sont relativement bien corrélées avec celles qui sont déclarées à l'enquête, même si elles sont toujours supérieures, notamment dans les régions du Sud.

La répartition des surfaces forestières selon les structures sylvicoles (futaie, taillis ou mélange

futaie-taillis) est plus difficile à comparer à celle de l'inventaire forestier IGN. Les propriétaires apprécient la structure de leurs peuplements à partir de la sylviculture qu'ils y pratiquent, alors que l'IGN se base sur une observation directe des peuplements échantillonnés (distribution des diamètres, étagement de la végétation, etc.).

Carte 4

Surfaces, feuillues ou résineuses, inventoriées par l'IGN et déclarées par les propriétaires forestiers dans l'enquête SFP 2012



Sources : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus, IGN

2.4.2 Structure du peuplement par classe de surface en propriété

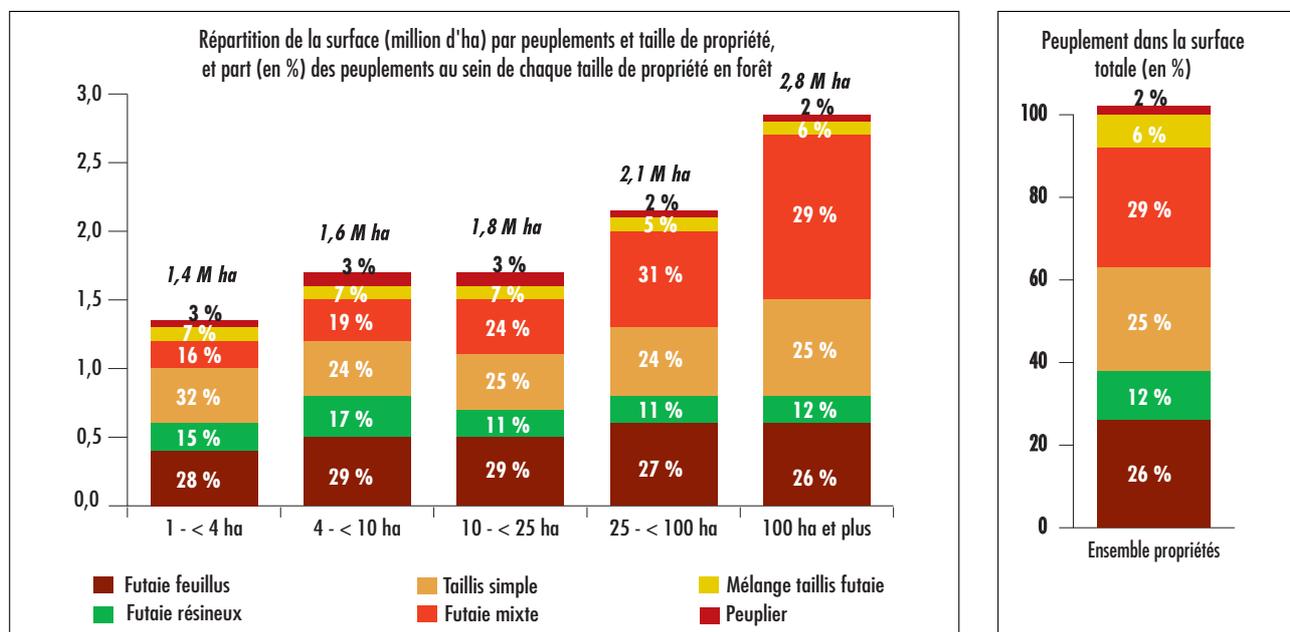
La part des propriétés forestières occupée par les futaies de résineux augmente avec la taille des propriétés : elle passe ainsi de 16 % en moyenne dans les propriétés de 1 à moins de 4 ha à environ 30 % dans celles de 25 ha et plus, soumises à des plans de gestion. Le lien entre taux de boisement en résineux et taille des propriétés n'est cependant pas le même selon les régions, il est plus faible dans la partie Est

de la France et dans la vallée de la Loire, plus élevé dans le reste du pays, notamment dans l'Ouest.

En contrepartie, la part des taillis simples est plus importante dans les propriétés de moins de 10 ha (environ 16 % contre 12 % en moyenne), et celle des mélanges futaies-feuillus élevée dans les petites propriétés de moins de 4 ha (32 % contre 25 % en moyenne).

Graphique 3

Répartition de la surface par type de peuplement et par taille de propriété (million d'ha), et pourcentage des différents types de peuplements au sein de chaque classe de taille de propriété forestière



Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares occupent 1,4 million d'ha ; les futaies feuillues représentent 28 % de leur surface. Les futaies feuillues occupent 26 % de l'ensemble de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

2.5 Récoltes de bois

2.5.1 Volumes de récolte selon les sources

Dans l'enquête SFP 2012, les récoltes réalisées au cours des 5 dernières années par les exploitants forestiers privés sont constituées à la fois des volumes de bois vendus à des professionnels (22 millions de m³ France entière) et des volumes autoconsommés ou vendus en direct à des particuliers (7 millions de m³).

Les volumes vendus aux professionnels sont légèrement inférieurs à ceux estimés à partir de l'enquête annuelle de branche sur l'exploitation forestière du SSP (24 millions de m³ en moyenne par an entre 2008 et 2012). Une partie des bois commercialisés peut effectivement

provenir de petites propriétés forestières (moins de 1 ha) ou de parcelles boisées non forestières (haies, bosquets...).

Les volumes autoconsommés ou vendus à des particuliers pour le chauffage sont difficiles à estimer. Ceux déclarés dans l'enquête SFP sont de très loin inférieurs à ce qui peut être estimé à partir de l'enquête annuelle de branche (6 millions de m³) ou de l'enquête de l'Insee sur l'autoconsommation des ménages (18 millions de m³). Même si une partie de la consommation de bois déclarée par les ménages peut provenir de propriétés de moins de 1 ha ou de surfaces boisées non forestières, il est très probable que la récolte pour le chauffage (bois énergie) soit largement sous-estimée par les

propriétaires forestiers, compte tenu notamment de la difficulté à la mesurer s'agissant de l'autoconsommation.

2.5.2. Les taux de récolte selon les régions

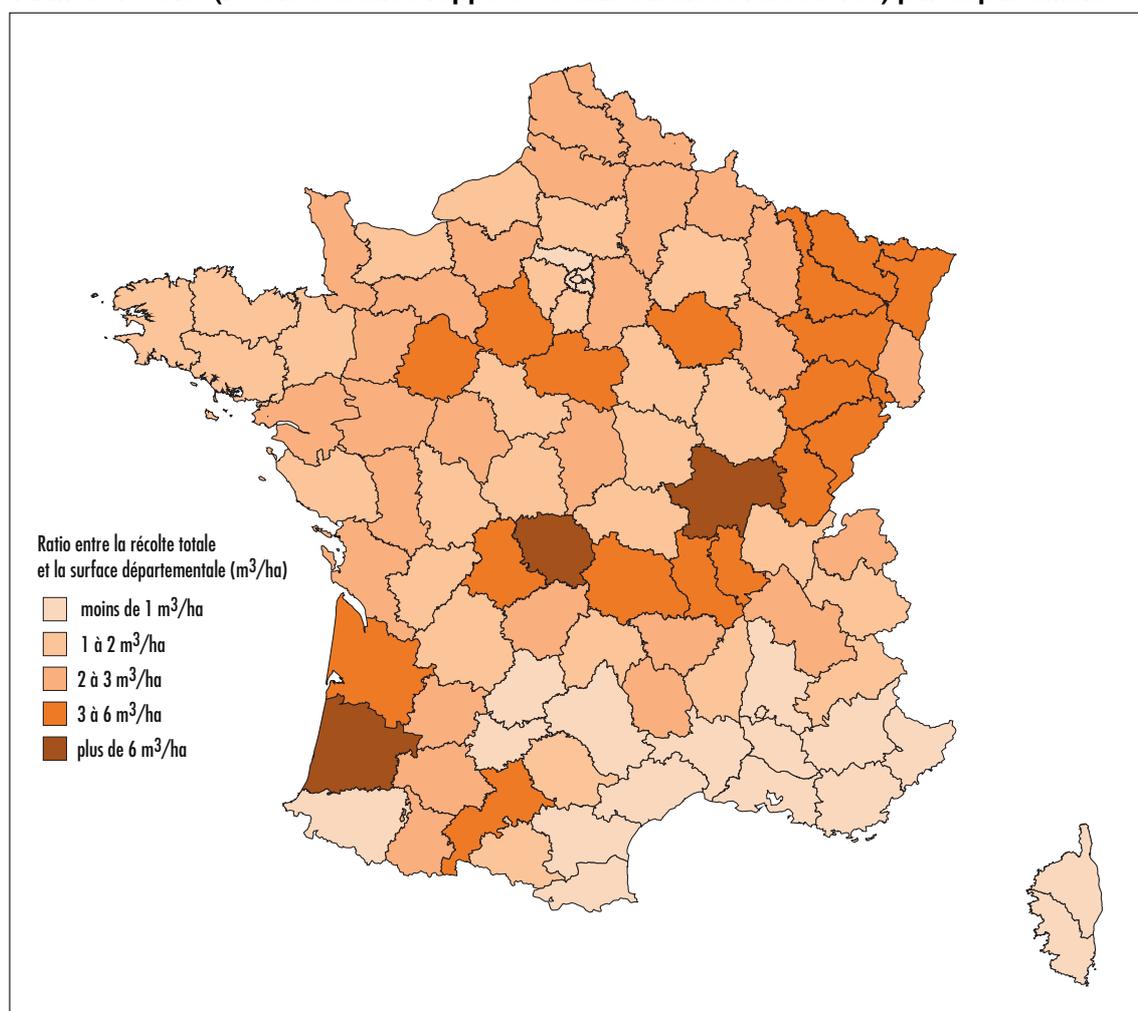
Les taux de récolte (récoltes déclarées rapportées aux surfaces forestières déclarées) résultent à la fois des productivités moyennes biologiques des forêts et du taux de prélèvement de cette production. Si ces taux de récolte semblent sous-estimés dans l'enquête SFP s'agissant surtout de l'autoconsommation, ils peuvent néanmoins faire l'objet d'une comparaison entre départements. Ils sont ainsi les plus

élevés le long d'une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest (plus de 3 m³/ha), et notamment dans les deux départements des Landes et de la Gironde. La tempête de 2009 a vraisemblablement contribué à accroître les volumes de bois récoltés sur la période 2008-2012.

Les départements allant de la Champagne au Poitou, en passant par la Bourgogne et le Centre apparaissent plutôt peu exploités (1 à 2 m³/ha). Mais c'est dans les régions méditerranéennes que les volumes moyens prélevés sont les plus faibles (moins de 1 m³ par ha).

Carte 5

Taux de récolte (récoltes totales rapportées aux surfaces forestières) par département



Source : Agreste – Enquête SFP 2012

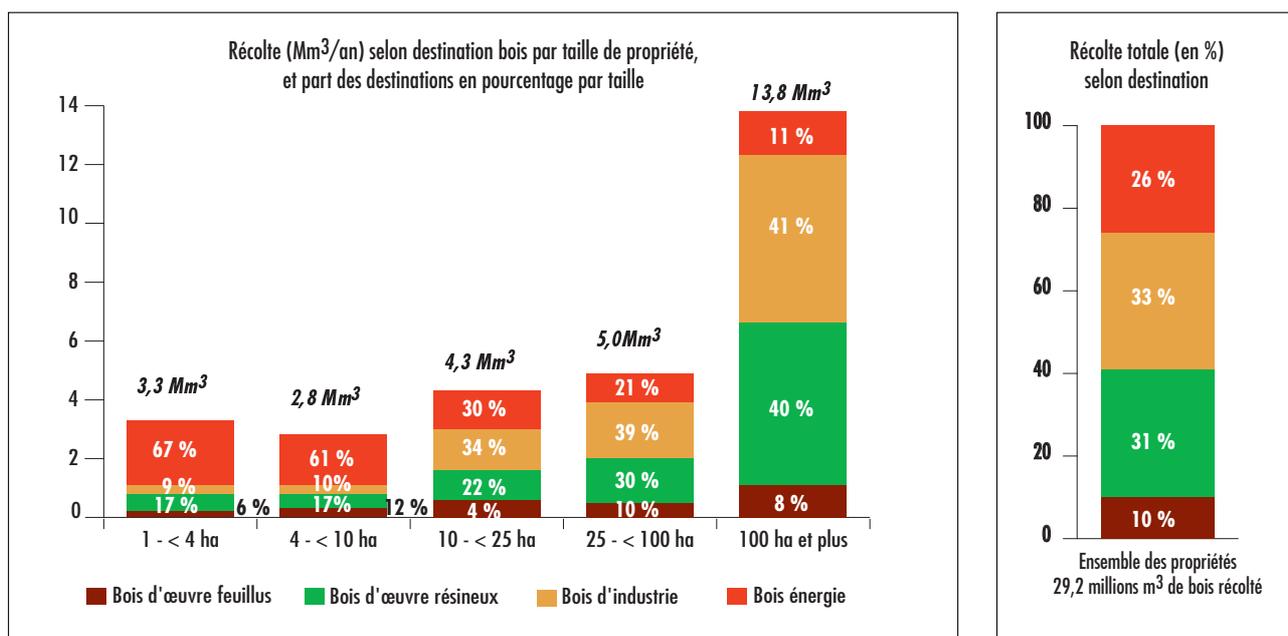
2.5.3 Destination des récoltes selon la taille des propriétés

Les grandes propriétés forestières de 100 ha et plus concentrent près de la moitié de la récolte totale déclarée. Près de 90 % de leur récolte est constituée de bois d'œuvre ou d'industrie.

La part de récolte de bois énergie est la plus importante dans les petites propriétés forestières de moins de 10 ha : 2/3 du volume récolté. Cela représente plus de la moitié du bois énergie total. Le bois énergie est souvent récolté pour les besoins propres des propriétaires, en autoconsommation.

Graphique 4

Près de la moitié de la récolte issue des propriétés de 100 ha et plus



Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares ont récolté 3,3 millions de m³ par an au cours des 5 dernières années ; 67 % de leur récolte a eu un usage de bois énergie.

Pour l'ensemble des propriétés 26 % de la récolte a eu un usage de bois énergie.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

2.5.4 Type de récolte selon les régions

Le bois d'œuvre feuillu est principalement récolté au nord d'une diagonale Franche-Comté - Landes (Bretagne exceptée). Ce sont les départements du Centre de la France (Aube, Saône-et-Loire), de la vallée de la Loire et des Charentes qui fournissent les plus gros volumes. Les départements du Sud-Est de la France fournissent un volume très faible de bois d'œuvre feuillu.

La récolte de bois d'œuvre résineux est située principalement dans les départements allant des Vosges, de la Franche-Comté et des Alpes-du-Nord à l'Aquitaine. Les zones de récolte correspondent à la répartition des massifs résineux privés en France.

C'est dans les Landes qu'est récoltée la plus grosse part du bois d'industrie en forêt privée ; quelques départements, souvent situés à proximité d'un site industriel de pâte ou de panneaux (Haute-Garonne, Haute-Vienne, Cher et Loir-et-Cher), ont également un taux de récolte élevé.

La récolte de bois énergie est mieux répartie, même si elle est plus importante dans les départements d'une bande centrale allant de la Franche-Comté à l'Aquitaine et correspondant à la zone où les propriétés ont la plus petite taille.

3 Les propriétaires de forêts

3.1 Nature juridique et activité principale

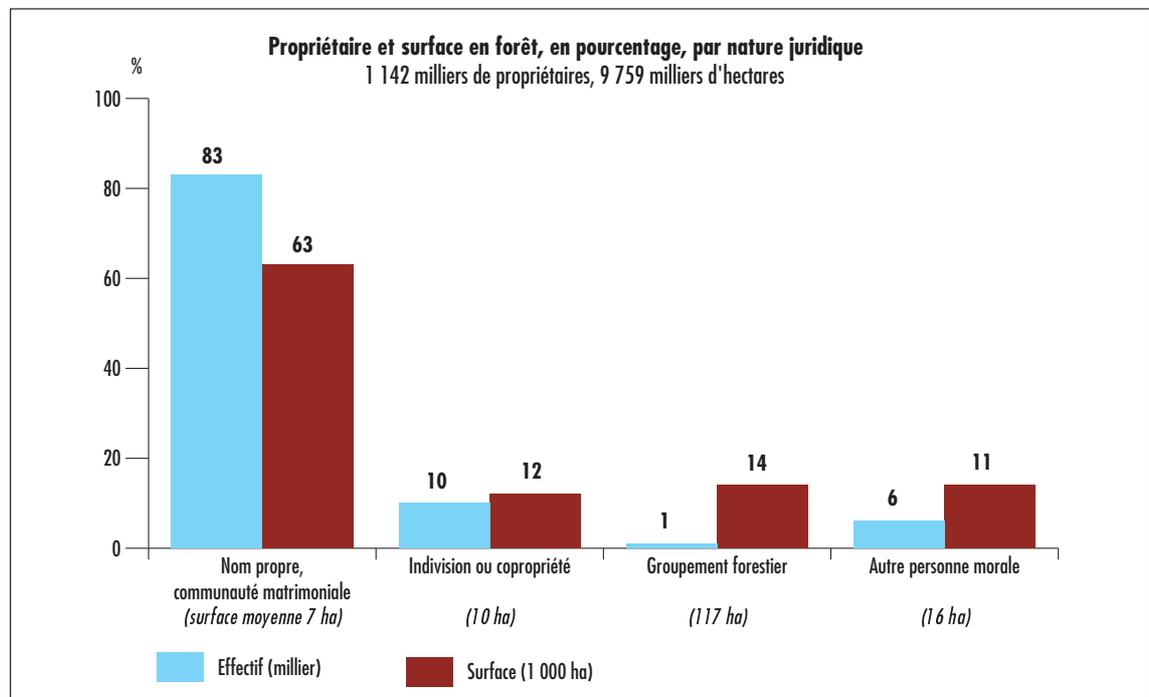
3.1.1 Personnes physiques ou morales

Les propriétaires se répartissent entre les personnes physiques, en nom propre, en communauté matrimoniale ou en indivision, et les personnes morales, groupements forestiers ou autres personnes morales.

Les personnes physiques représentent 93 % des effectifs ; 83 % en nom propre ou en communauté matrimoniale et 10 % en indivision. Occupant 75 % de la surface forestière en propriété, elles possèdent en moyenne 7 ha de forêt. 63 % des propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale, et 56 % de ceux en indivision disposent de surfaces de moins de 4 ha.

Graphique 5

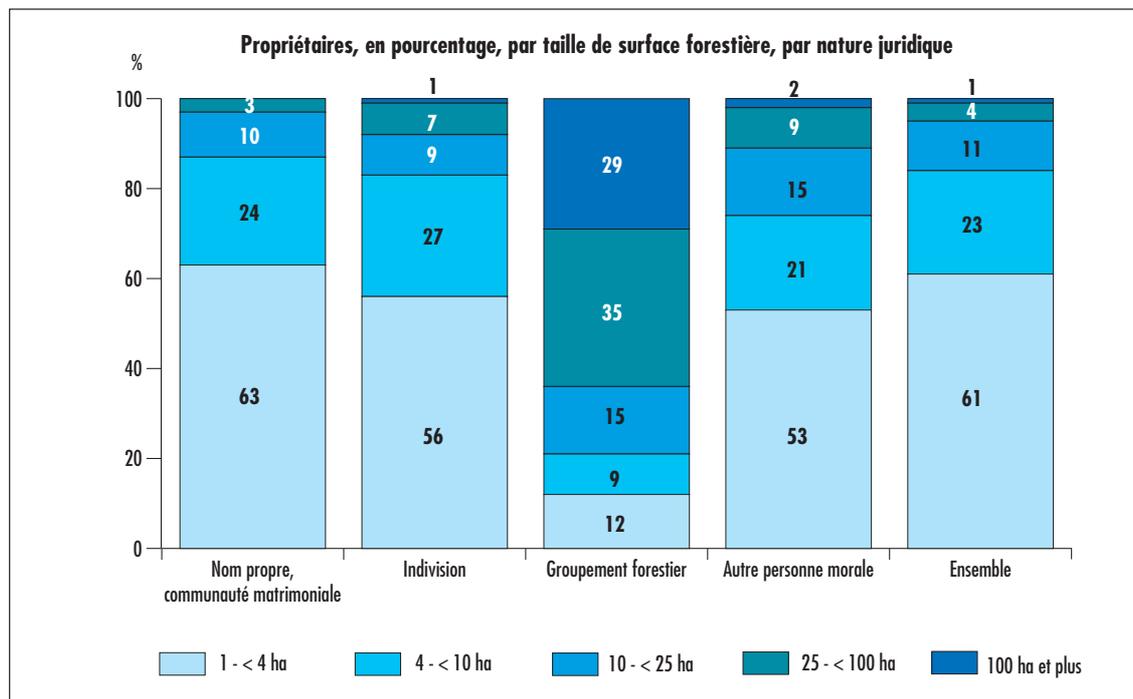
Les personnes morales détiennent 25 % de la surface forestière



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Graphique 6

Plus de la moitié des surfaces en groupement est supérieure à 25 hectares



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les personnes morales ne représentent que 7 % des effectifs, mais avec 31 ha de surface en moyenne, elles occupent 25 % de la surface forestière en propriété privée. Cette taille moyenne est cependant fortement tirée par celle des groupements forestiers, qui atteint 117 ha.

Les groupements forestiers apparaissent comme des structures bien spécifiques. Près des deux tiers d'entre eux détiennent des propriétés forestières de 25 ha et plus (contre 5 % seulement pour l'ensemble des propriétaires) et près de 30 % d'entre eux gèrent des propriétés de 100 ha et plus (contre moins de 2 % pour les autres catégories).

Les raisons de leur constitution sont multiples : elles sont principalement patrimoniales, pour éviter le démembrement (42 % d'entre eux) ou pour regrouper des propriétés (16 %). Les raisons d'ordre fiscal (9 %) ou financier (11 %) sont moins fréquentes.

Le groupement forestier est la forme de propriété privilégiée pour l'exploitation de la forêt par rapport à une SCI ou plus encore par rapport à une indivision.

3.1.2 Les catégories socioprofessionnelles des propriétaires en nom propre

Les origines sociales, les différences de revenus, les centres d'intérêt des propriétaires forestiers déterminent en partie leur culture forestière et leurs pratiques. Pour les propriétaires en nom propre, il est possible d'appréhender ces différences au travers de leur catégorie socio-professionnelle (CSP).

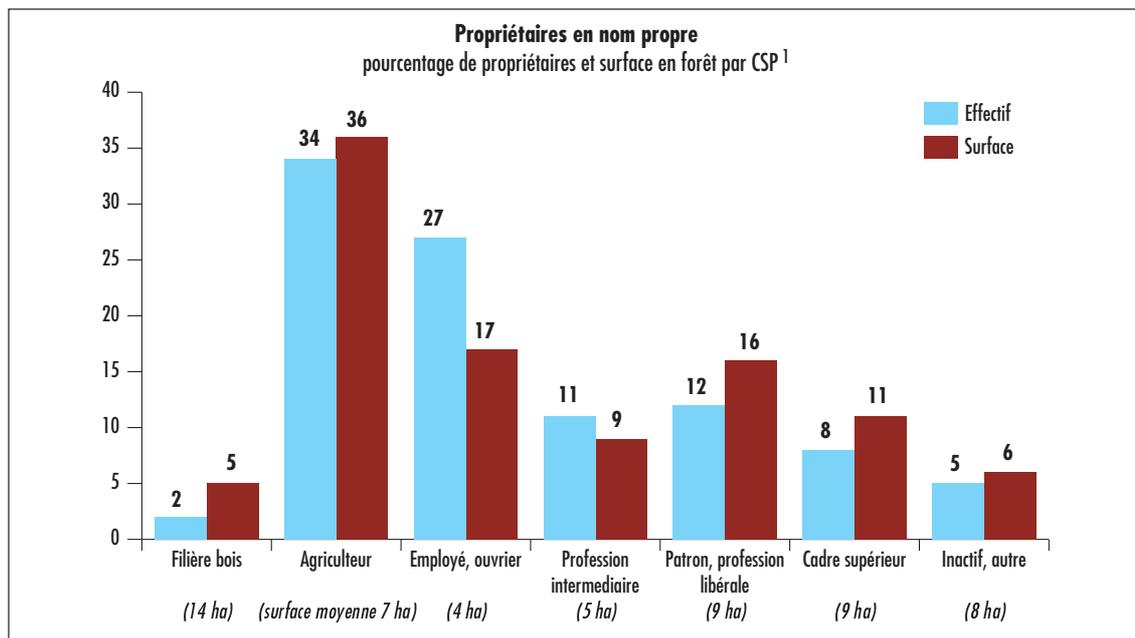
L'enquête distingue la CSP actuelle du propriétaire, lorsqu'il est encore en activité, et la CSP passée, lorsqu'il est retraité. Compte tenu du nombre important de retraités (plus de la moitié des propriétaires), et du fait que le statut de retraité semble peu corrélé avec la taille de la propriété, le niveau de récolte ou la gestion forestière, le choix a été fait de caractériser le propriétaire par sa CSP actuelle s'il est actif ou passée s'il est retraité.

La CSP dominante est celle des agriculteurs avec 34 % des propriétaires en nom propre et 36 % des surfaces détenues en nom propre¹.

1. 31 % des retraités sont issus de l'agriculture.

Graphique 7

Un tiers des propriétaires de forêt issus de l'agriculture



1. CSP : catégorie socioprofessionnelle actuelle, ou passée lorsque le propriétaire est retraité.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les professions intermédiaires, employés ou ouvriers regroupent 38 % des propriétaires en nom propre. Ils ne détiennent toutefois que le quart de la surface forestière car leurs surfaces moyennes sont les plus faibles. Les professionnels de la filière bois, les chefs d'entreprises

ou professions libérales et les cadres supérieurs représentent 28 % des propriétaires en nom propre et détiennent 38 % de la surface forestière. Leurs surfaces sont en moyenne supérieures, en particulier celles détenues par les professionnels de la filière bois (14 ha).

Âge du propriétaire : peu d'influence sur la taille de la propriété et sur la récolte.

Près des deux tiers des propriétaires en nom propre ont 60 ans ou plus et détiennent les deux tiers des surfaces (65 %). La taille moyenne des propriétés n'augmente que très légèrement avec l'âge du propriétaire, passant d'environ 6 ha en moyenne avant 60 ans à 7 ha en moyenne après 60 ans.

Dans l'enquête SFP 2012, l'âge du propriétaire a peu d'influence sur la façon dont la forêt est gérée, et sur le niveau des récoltes vendues aux professionnels, le propriétaire pouvant déléguer la gestion à d'autres personnes, proches ou professionnels rémunérés. Seule la fréquence de l'autoconsommation déclarée diminue avec l'âge.

Proximité de la forêt : agriculteurs et opérateurs de la filière bois résident près de leur forêt, une partie des cadres supérieurs en région parisienne.

Parmi les propriétaires en nom propre, la quasi-totalité de ceux issus de l'agriculture ou de la filière bois ont une résidence située dans le même département que celui de leur forêt, ou pour quelques-uns dans la même région. Les cadres supérieurs se distinguent par le fait qu'un quart d'entre eux résident dans une autre région que celle où est située leur forêt, en particulier en région parisienne. Concernant les autres catégories (patrons, professions intermédiaires, employés, ouvriers), environ 10 % d'entre eux résident dans une autre région que celle de leur forêt, mais pour la plupart hors Île-de-France.

Mode d'acquisition de la forêt : héritage ou donation.

L'héritage ou la donation sont les modes d'acquisition principaux des forêts (64 % des propriétaires en nom propre). Mais les propriétaires achètent aussi leur propriété forestière (36 %), en particulier s'ils sont chefs d'entreprise ou d'une profession libérale (53 % d'entre eux) ou cadre supérieur (42 %).

La place des femmes dans les propriétés forestières :

les femmes représentent 30 % des propriétaires en nom propre et détiennent des surfaces légèrement inférieures (6 ha en moyenne) à celles des hommes (7 ha). La propriété forestière est plus souvent acquise par héritage ou donation (85 % des femmes, contre 54 % des hommes). Selon les CSP, c'est parmi les employés, ouvriers (42 % d'entre eux) ou parmi les inactifs (76 % d'entre eux) qu'elles sont les plus nombreuses. Elles ne représentent que 20 % environ des propriétaires pour les autres CSP.

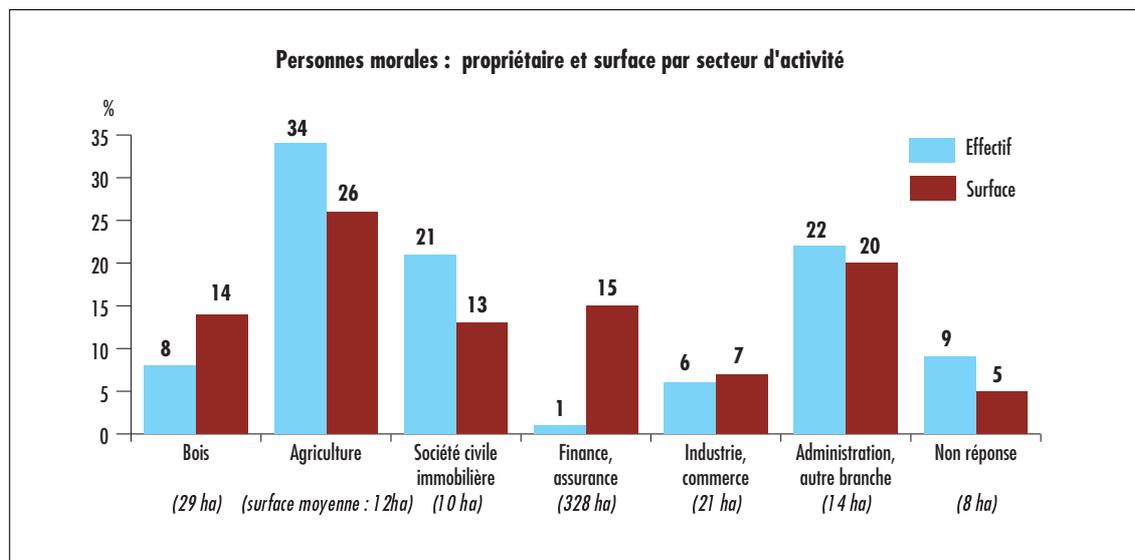
3.1.3 Le secteur d'activité des personnes morales

Avec 34 % des personnes morales et 26 % des superficies forestières, le secteur agricole est là encore dominant. Avec les sociétés civiles immobilières (21 % des personnes morales et

13 % des surfaces), ce secteur détient les surfaces moyennes les plus faibles. *A contrario*, les organismes financiers publics ou privés et les assurances (faibles en nombre) détiennent de très grandes propriétés.

Graphique 8

De très grandes propriétés forestières détenues par un petit nombre de personnes morales Répartition des personnes morales¹ et de leur surface en forêt, en pourcentage selon leur secteur d'activité



1. Personnes morales autres que les groupements forestiers.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.1.4 Classification selon nature juridique, activité principale, secteur d'activité

Afin d'illustrer de façon simple la diversité de situation des propriétaires, les natures juridiques, activités principales et secteurs d'activités ont été regroupés en sept grandes catégories (cf. détail en annexe) Elles ont été définies au regard de comportements susceptibles d'être plus homogènes quant à la gestion et à la récolte de bois.

Ainsi, la catégorie « agriculture » regroupe les propriétaires en nom propre de CSP agriculteur et les personnes morales du secteur agricole, et la catégorie « bois » les propriétaires en nom propre de CSP bois et les personnes morales du secteur bois. Les chefs d'entreprise ont été regroupés avec les cadres supérieurs et les professions libérales, les employés et ouvriers ont été regroupés avec les professions intermédiaires. Les groupements forestiers et les indivisions ont été maintenus dans leur spécificité.

Une dernière catégorie « autre personne morale » regroupe les personnes morales autres que les groupements forestiers et non déjà rattachées aux secteurs agriculture et bois. Cette catégorie, hétérogène, ne représente que 3 % des propriétaires.

Quelques CSP « mineures » ont été intégrées aux précédentes, après avoir pris soin de vérifier qu'elles ne perturbaient pas leur comportement (ex : CSP inactifs).

3.1.4.1 Effectif, surface, récolte par catégorie : 3 groupes de propriétaires

Les propriétaires issus de l'agriculture et ceux issus des CSP employé, ouvrier ou profession intermédiaire représentent 62 % des propriétaires en nom propre ou personnes morales. Ils se distinguent par leurs petites surfaces, les très faibles quantités de bois vendues aux professionnels et, à l'inverse, par le niveau plus important de leur autoconsommation. De ce

fait, ils ne détiennent que 42 % des surfaces, réalisent le tiers de la récolte de bois mais les deux tiers de l'autoconsommation.

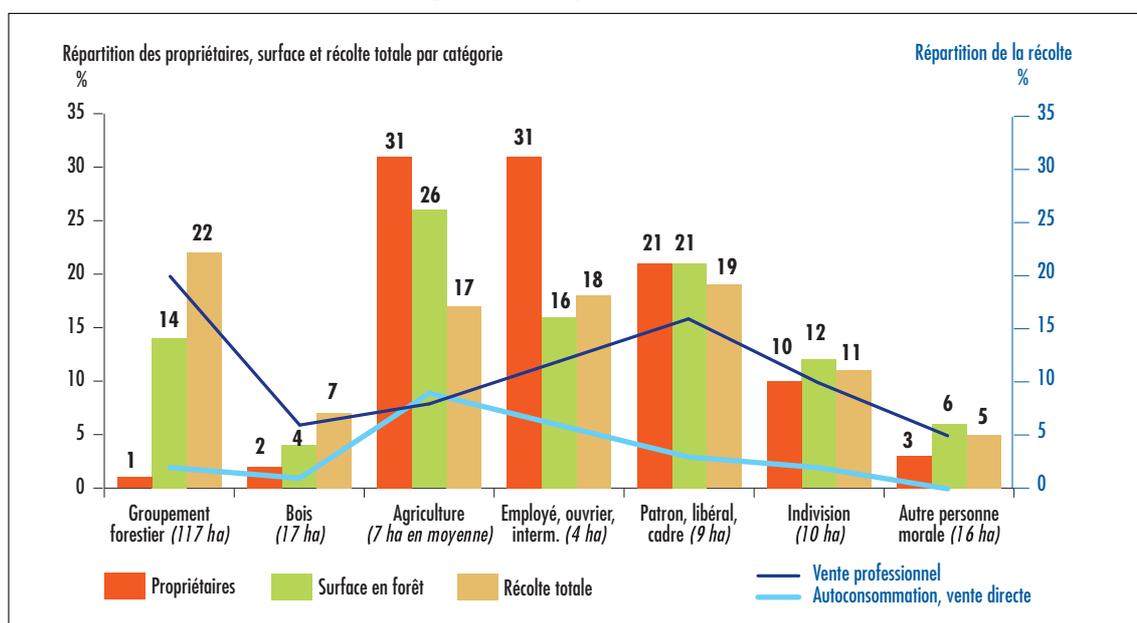
Les chefs d'entreprise, professions libérales ou cadres supérieurs, et les indivisions détiennent des surfaces moyennes un peu plus importantes, respectivement 9 et 10 ha en moyenne,

et représentent environ le tiers des surfaces et de la récolte.

Enfin, les groupements forestiers et le secteur bois ne représentent que 3 % des propriétaires, mais pèsent relativement lourd en termes de surface (18 %) et de récolte de bois (30 %).

Graphique 9

Répartition des propriétaires, de la surface en forêt, des volumes de bois récoltés (vendus à des professionnels, autoconsommés ou vendus directement à des particuliers), en pourcentage par catégorie de propriétaires



Note de lecture : les groupements forestiers représentent 1 % des propriétaires, 14 % des surfaces forestières, 22 % des volumes récoltés. 92 % de leur récolte est vendue à des professionnels de la filière.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

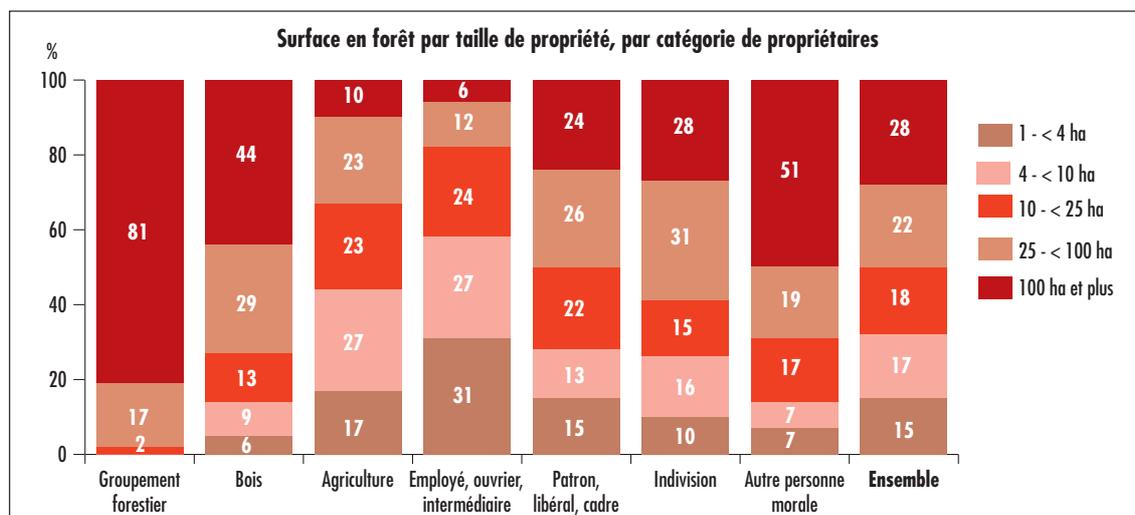
Les agriculteurs autoconsomment la moitié de leur récolte

Toutes catégories confondues, la récolte de bois est vendue pour plus des trois quarts (77 % du volume) à des professionnels de la filière. Cette proportion atteint plus de 90 % pour les groupements forestiers et les autres personnes morales qui détiennent de grandes surfaces. Elle est d'environ 85 % pour le secteur bois, les chefs d'entreprises, professions libérales ou cadres supérieurs et pour les indivisions. Enfin, si les ventes aux professionnels représentent les deux tiers de la récolte des employés, ouvriers ou professions intermédiaires, elles n'en représentent plus que la moitié pour les propriétaires issus de l'agriculture.

Les groupements forestiers détiennent de très grandes propriétés

Toutes catégories de propriétaires confondues, la surface forestière se répartit de façon relativement homogène selon les classes de taille de propriété. Mais ce n'est pas le cas des groupements forestiers, du secteur bois et d'un petit nombre d'autres personnes morales, pour lesquels la surface est extrêmement concentrée dans les grandes propriétés de 100 ha et plus : elle y représente respectivement 81 %, 44 % et 51 % de la surface.

Graphique 10
Répartition de la surface en forêt par taille de propriété forestière, par catégorie de propriétaires



Note de lecture : 81 % de la surface forestière des groupements détenue par ceux ayant 100 ha et plus de forêt.
Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

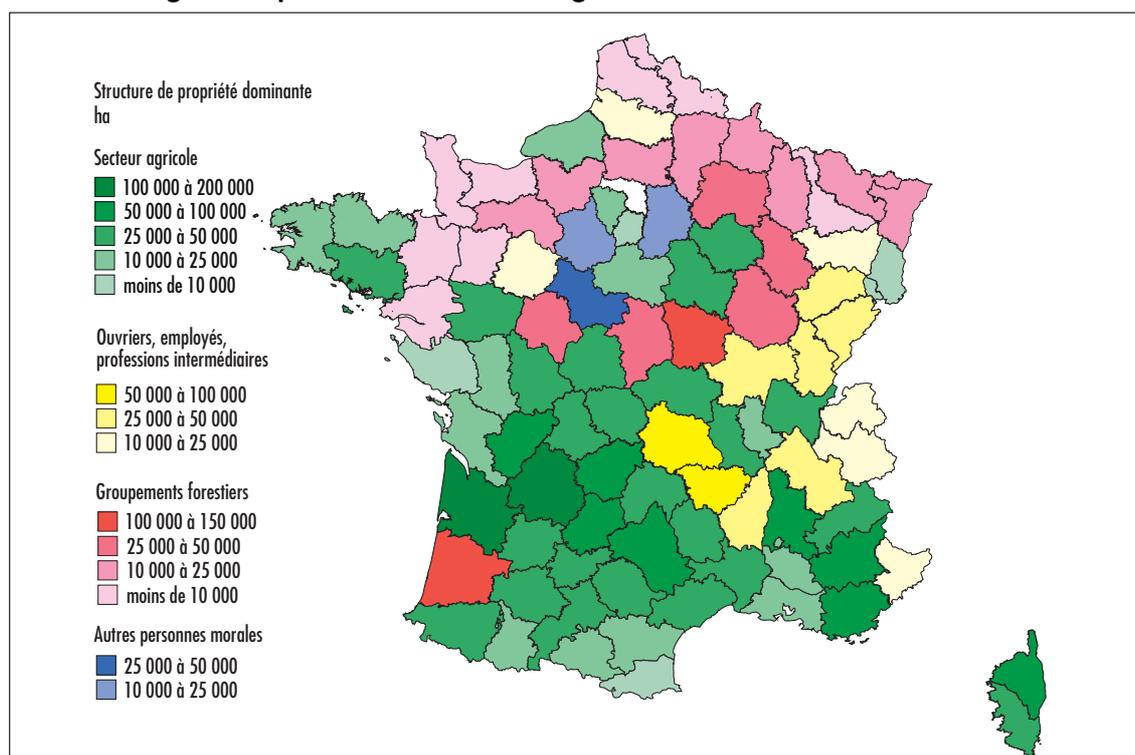
3.1.4.2 Variation géographique des catégories

Si les propriétaires issus de l'agriculture (personnes physique et morale) détiennent la plus forte part des superficies forestières à l'échelle

de la France (35 %), ce n'est pas toujours le cas à l'échelle des départements. Les départements dans lesquels ils sont les plus représentés se situent pour l'essentiel dans la partie Ouest et Sud de la France.

Carte 6

Catégorie de propriétaires dominante selon la part de sa surface en forêt privée dans celle du département et surface occupée par cette catégorie dans le département
Le secteur agricole : plutôt au sud d'une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est



Source Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les ouvriers employés et professions intermédiaires possèdent en revanche les surfaces les plus importantes dans plusieurs départements du Centre et de l'Est (Franche comté, Rhône-Alpes, Auvergne).

Les groupements forestiers constituent la forme de propriété dominante dans le Nord de la France, là où les grandes propriétés sont nombreuses et dans le département des Landes, qui fait nature d'exception dans le Sud.

Les autres personnes morales (entités financières et commerciales) dominent les autres catégories de propriétaires en Île-de-France, à proximité de Paris et dans les Bouches du Rhône et les Pyrénées orientales.

3.2 Les comportements des propriétaires vis-à-vis de la récolte

3.2.1 Classement des propriétaires selon la gestion forestière et la destination de la récolte

Dans un contexte d'augmentation de la demande en biomasse et particulièrement en bois pour les usages matériaux ou énergie, l'augmentation du volume de bois récolté est nécessaire, et principalement le bois commercialisé pour les industries de transformation du bois ou de l'énergie « industrielle » (chauffage collectif, industrie, cogénération). L'analyse des pratiques des propriétaires en matière de récolte peut contribuer à mieux orienter les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer les habitudes de gestion forestière et augmenter la récolte.

Sur le plan des pratiques de récoltes, il convient de distinguer :

- ceux qui destinent leur récolte au moins en partie à des professionnels : c'est en effet le mode à privilégier pour une augmentation de l'utilisation industrielle ;
- ceux qui ne récoltent que pour leur propre consommation ou pour la vente directe : cette récolte peut être utile pour l'économie locale mais son développement ne peut être que limité ;
- ceux qui ne récoltent pas : cela peut être dû à l'absence de bois à récolter au cours des cinq dernières années sur la propriété, mais aussi à la volonté de ne pas récolter ou encore à l'indifférence du propriétaire vis-à-vis de sa forêt.

Par ailleurs, pour affiner la connaissance des pratiques susceptibles de jouer un rôle sur les

récoltes potentielles, il est nécessaire de caractériser la gestion forestière et les travaux sylvicoles réalisés, qui marquent l'intérêt du propriétaire pour sa forêt.

Ainsi, la quasi-totalité des propriétaires qui vendent du bois à des professionnels déclarent s'occuper eux-mêmes de la gestion forestière de leur propriété, avec l'aide d'un proche ou en faisant appel à un expert forestier rémunéré. Pour les autres, qui n'ont récolté que pour eux-mêmes ou qui n'ont pas récolté, la proportion des propriétaires qui déclarent gérer ou faire gérer sa forêt est nettement plus faible (56 % d'entre eux).

De même, si la récolte de bois s'accompagne nécessairement de coupes ou de travaux sylvicoles, seuls 15 % de ceux qui n'ont pas récolté déclarent effectuer des travaux sylvicoles dans leur propriété.

À partir de ces deux critères supplémentaires, il est donc possible de définir 5 types de récoltants (cf. détail en annexe 2) :

- les **vendeurs à des professionnels**
- les **autoconsommateurs impliqués** : avec autoconsommation exclusive mais gestion de la forêt
- les **autoconsommateurs non impliqués** : avec autoconsommation exclusive, et sans gestion de la forêt
- les **récoltants potentiels** : pas de récolte, mais gestion de la forêt ou coupes ou travaux sylvicoles
- les **non récoltants** : pas de récolte, pas de gestion de la forêt, pas de coupes ni de travaux sylvicoles

3.2.2 Effectif et surface par type de récoltant

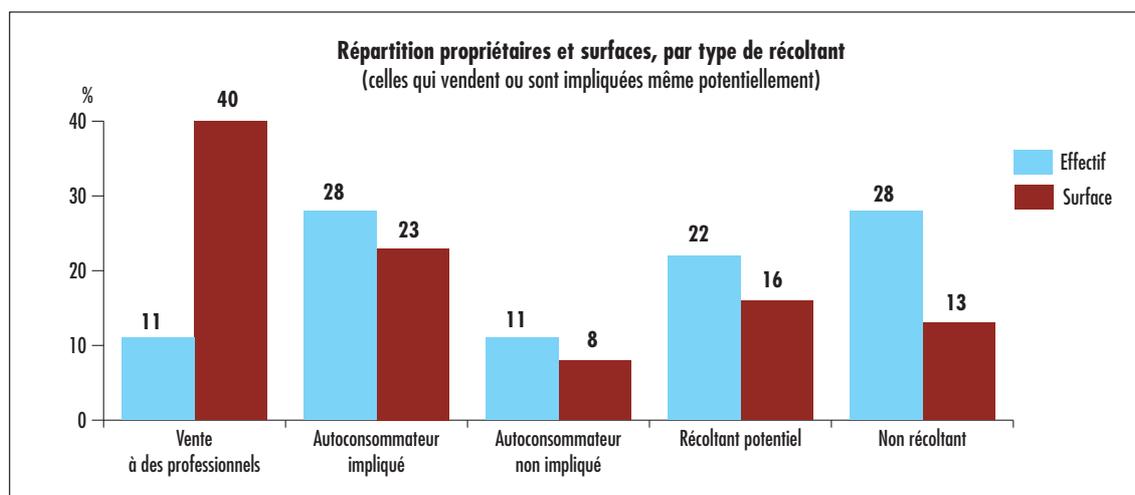
Seulement la moitié des propriétaires ont réalisé une récolte de bois dans les 5 années précédant l'enquête.

Plus des trois quarts d'entre eux (78 %) destinent leur récolte à leur propre consommation ou à la vente directe. Dans 7 cas sur 10, ces propriétaires déclarent s'impliquer dans la gestion de leur propriété.

Seuls 11 % des propriétaires ont vendu du bois à des professionnels dans les 5 années précédant l'enquête, ils possèdent une forte proportion des forêts (40 %), et leur récolte constitue 84 % de la récolte totale. Parmi eux, seul un tiers ne vend son bois qu'à des

Graphique 11

Gestion forestière assurée dans 61 % des propriétés, 79 % de la surface en forêt
Répartition des propriétaires et de la surface en forêt, en pourcentage par type de récoltant



Note de lecture : 11 % des propriétaires vendent à des professionnels et détiennent 40 % des surfaces.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

professionnels. Les autres en autoconsomment ou en vendent directement une partie.

Parmi les propriétaires qui n'ont pas récolté de bois dans les 5 années précédant l'enquête, une petite moitié d'entre eux (44 %) gère leur forêt, y font des travaux ou envisage d'y réaliser des coupes ou travaux dans les 5 ans à venir. On peut donc les considérer comme des récoltants potentiels.

Au total, 87 % de la surface forestière est détenue par des propriétaires qui sont des récoltants actuels ou potentiels. Seulement 13 %

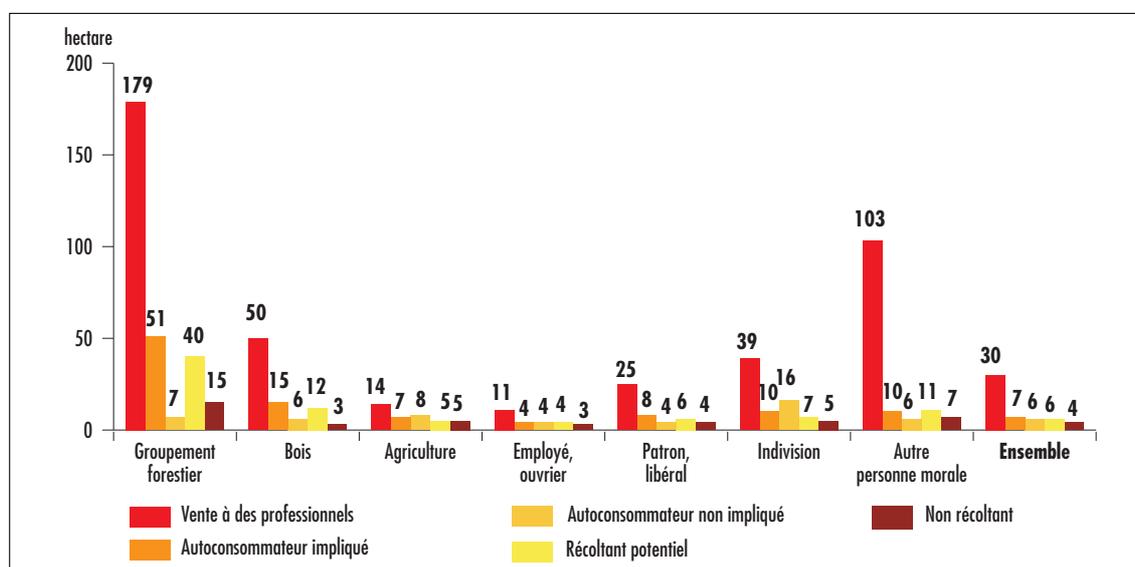
de la surface forestière semble se trouver à l'écart de toute gestion et de toute récolte.

3.2.3 Destination de la récolte et taille de la propriété

La proportion des propriétaires qui récoltent sur une période de 5 ans augmente quand la surface des propriétés augmente : 41 % pour les propriétés de moins de 4 ha et jusqu'à 90 % pour celles de 100 ha et plus. Dans les grandes propriétés, des récoltes peuvent souvent être réalisées tous les ans sur des parcelles différentes. La probabilité de récolter sur une période de 5 ans est par conséquent plus élevée.

Graphique 12

Surface moyenne des propriétés forestières par type de récoltant et par catégorie (en ha)

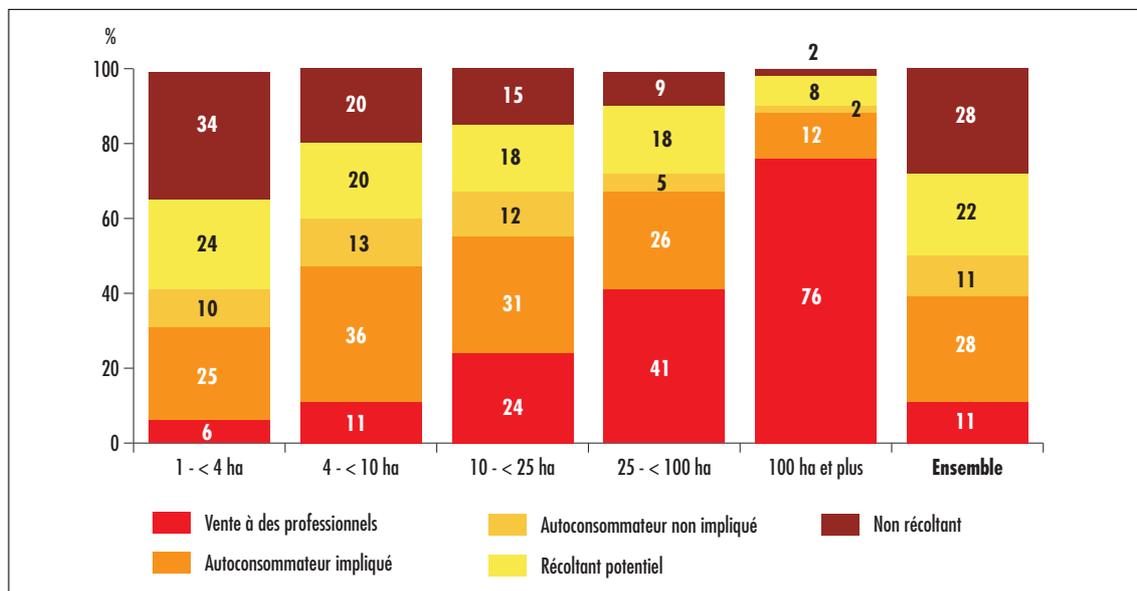


Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Graphique 13

Plus de propriétaires récoltant quand la taille de la propriété augmente

Répartition des propriétaires par type de récoltants, selon la taille de propriété forestière (en %)



Note de lecture : dans les propriétés de 100 ha et plus, 76 % des propriétaires vendent à des professionnels.
 Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Alors que plus de 30 % des propriétaires de moins de 100 ha ne récoltent que pour eux-mêmes ou la vente directe, cette proportion est beaucoup plus faible (14 %) dans les propriétés de 100 ha et plus. Dans ces propriétés, 76 % des propriétaires vendent à des professionnels (contre 6 % dans les propriétés de 1 à 4 ha).

types de récoltants : 30 ha en moyenne, contre 6 ha. C'est le cas au sein de toutes les catégories de propriétaires, mais plus encore au sein des groupements forestiers.

3.2.4 Les moyens d'information forestière

L'utilisation des moyens d'information forestière est un indicateur de l'intérêt que les propriétaires portent à leur forêt.

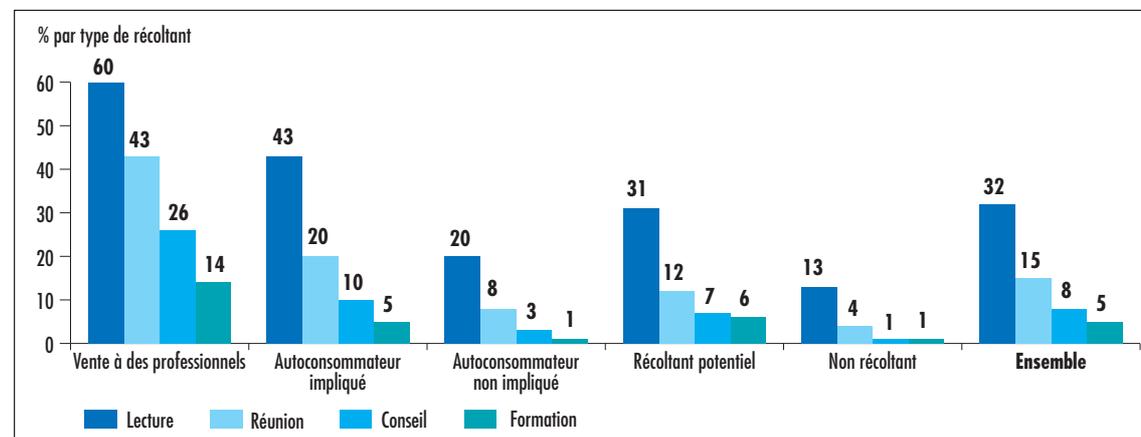
Les propriétaires qui destinent leur récolte à des professionnels ont en effet des surfaces nettement plus grandes que celles des autres

Quel que soit le type de récoltant, la lecture de revues forestières est le moyen d'information

Graphique 14

L'utilisation des moyens d'information forestière décroît avec l'intensité de la production

Utilisation des moyens d'information forestière, selon le type de récoltant (en %)



Note de lecture : 60 % des propriétaires ayant vendu du bois à des professionnels lisent des revues forestières.
 Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

le plus facilement accessible et le plus utilisé (32 % des propriétaires), avant la participation à des réunions d'information (15 % des propriétaires), les conseils de techniciens forestiers (8 %) ou la formation à la gestion forestière (5 %).

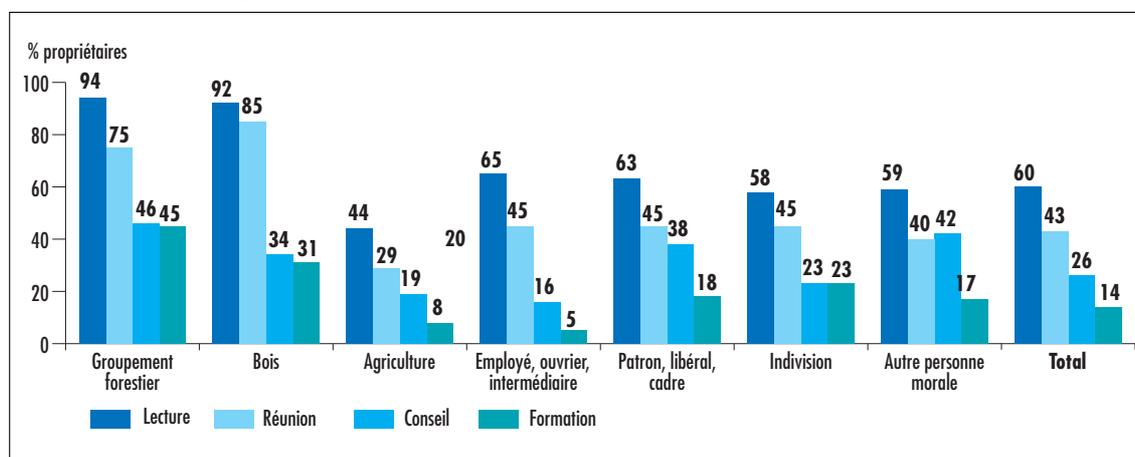
La mobilisation de moyens d'information est particulièrement fréquente chez ceux qui vendent à des professionnels, et notamment parmi les groupements forestiers et les opérateurs du

secteur bois : plus de 90 % d'entre eux lisent des revues forestières et plus des trois quarts participent à des réunions. La mobilisation est toutefois moins forte lorsque les propriétaires qui vendent aux professionnels sont issus de l'agriculture : seuls 44 % lisent des revues forestières et 29 % participent à des réunions. Il est vraisemblable qu'une partie d'entre eux pratique une sylviculture traditionnelle acquise sur le terrain et davantage tournée vers la récolte de bois de feu.

Graphique 15

Groupements forestiers et professionnels du bois : les plus informés parmi les propriétaires vendant à des professionnels

Utilisation des moyens d'information forestière des propriétaires vendant à des professionnels, selon la catégorie (en %)



Champ : propriétaires vendant à des professionnels

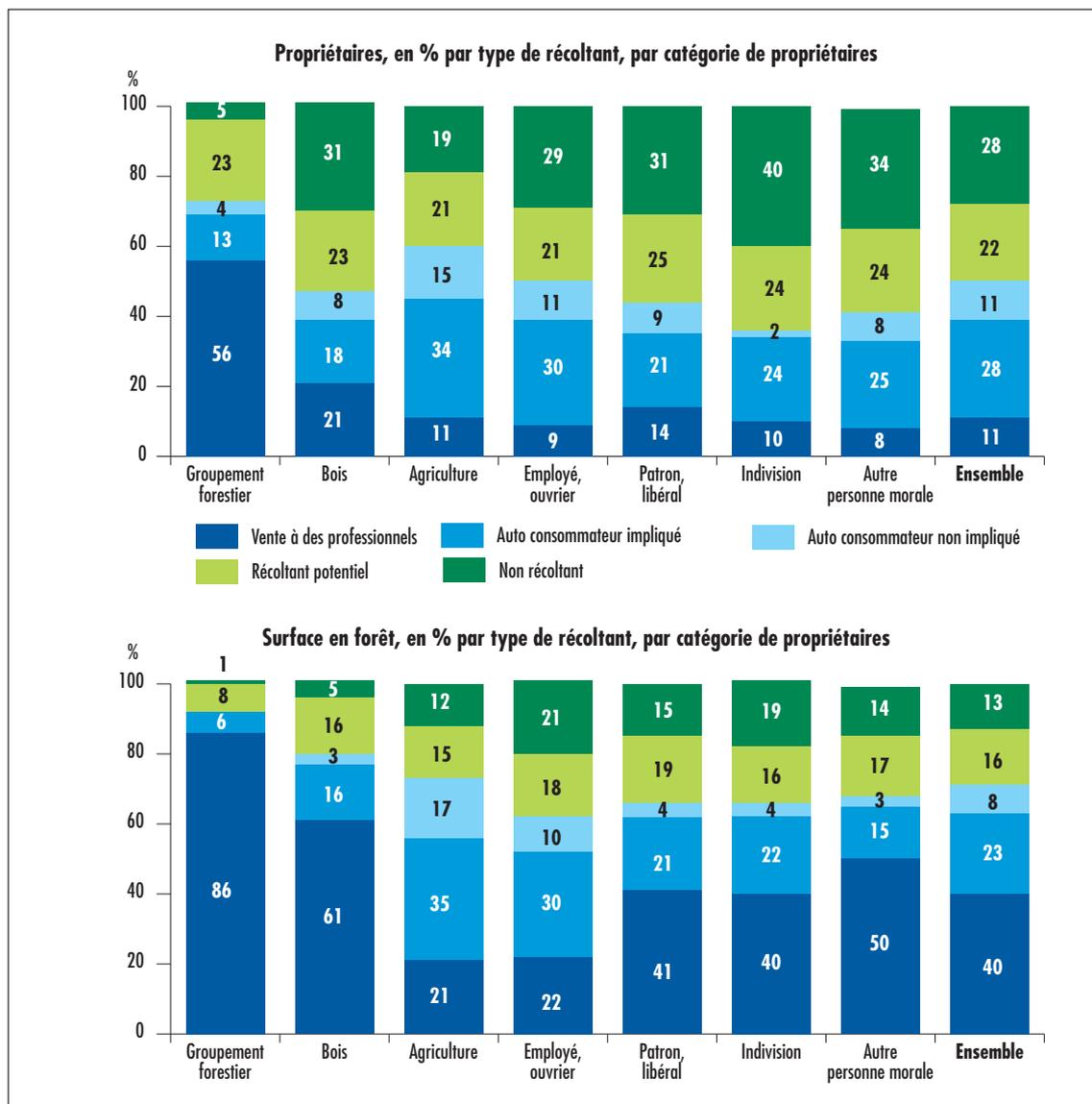
Note de lecture : 94 % des groupements forestiers ayant vendus du bois à des professionnels lisent des revues forestières.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.3 Les principales catégories de propriétaires selon les types de récoltant

Graphique 16

Répartition des types de récoltants (en nombre et en surface), selon la catégorie de propriétaires (en %)



Note de lecture : 56 % des groupements forestiers vendent à des professionnels, représentant 86 % de leur surface en forêt.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

3.3.1 Les groupements forestiers (GF) : une catégorie de propriétaires spécifique

Les groupements forestiers ont des pratiques qui les distinguent assez nettement des autres propriétaires. Plus de la moitié (56 %) vendent à des professionnels et 17 % seulement ne pratiquent que l'autoconsommation ou la vente directe. Seuls 5 % ne récoltent pas et n'effectuent pas de travaux sylvicoles.

Les groupements forestiers gèrent plus systématiquement leur forêt (au-delà de 25 ha, un plan simple de gestion (PSG) est obligatoire), se documentent à travers des publications (90 % de ceux qui vendent à des professionnels), des réunions (75 %), reçoivent des conseils ou des formations (46 %).

Les opérateurs de la filière bois et les autres personnes morales ont des pratiques plus proches de celles des groupements que des autres catégories.

3.3.2 Les propriétaires issus de l'agriculture : autoconsommation et vente directe

Pour les propriétaires issus de l'agriculture, la forêt ne représente souvent qu'une petite part de leur patrimoine foncier : 15 % en moyenne de l'ensemble du patrimoine foncier, composé essentiellement de surface agricole utile mais aussi de landes, contre 60 % en moyenne pour les autres catégories de propriétaires.

La proximité géographique de leur forêt, leur disponibilité pendant certaines périodes de l'année et la possession de matériel pouvant être utilisé en forêt leur permettent souvent d'exploiter eux-mêmes leur bois, en particulier pour le chauffage.

Ainsi, pour près de la moitié d'entre eux, la récolte est uniquement destinée à l'autoconsommation et/ou à la vente directe.

Seuls 11 % vendent à des professionnels. 40 % ne récoltent pas, et dans près d'un cas sur deux ils ne s'occupent pas de la gestion de leur forêt ni n'effectuent de travaux sylvicoles.

Ces propriétaires se documentent plutôt moins que les autres, à l'exception de ceux qui vendent à des professionnels ou qui possèdent des surfaces relativement importantes.

Les employés, ouvriers ou professions intermédiaires ont des pratiques qui se rapprochent

de celles des agriculteurs par le fait qu'ils pratiquent souvent l'autoconsommation ou la vente directe (41 % des effectifs).

Ils sont cependant plus nombreux à ne pas récolter ni gérer leur forêt (29 % contre 19 %), même s'ils s'informent plus que les propriétaires issus de la filière agricole.

3.3.3 Les chefs d'entreprises, professions libérales, cadres supérieurs et individus : des profils divers mais des pratiques proches

Ces propriétaires se caractérisent par le faible dynamisme de leur récolte de bois : 31 % des patrons ou professions libérales et 40 % des indivisions ne récoltent pas et n'effectuent pas de travaux sylvicoles ; 25 % et 24 % ne récoltent pas mais déclarent gérer leur forêt ou entreprendre des travaux (récoltants potentiels).

Quand la surface de leur propriété est plus grande, ces propriétaires sont plus portés à vendre à des professionnels qu'à pratiquer l'autoconsommation ou la vente directe exclusive. Leur mobilisation des sources d'information (lectures, réunions, etc.) est proche de la moyenne des propriétaires.

Les autres personnes morales, quoique très hétérogènes dans leur composition, ont un comportement moyen assez semblable à cette catégorie, avec toutefois des écarts importants entre les grandes propriétés, gérées comme des grands groupements forestiers et celles, beaucoup plus petites, gérées de façon beaucoup plus extensive.

Gestion forestière des femmes propriétaires de forêt

Les femmes, qui représentent 30 % des propriétaires en nom propre, sont relativement nombreuses parmi les « non récoltants » (46 % d'entre elles).

Parmi les propriétaires en nom propre qui vendent à des professionnels (elles en représentent le quart), seulement la moitié d'entre elles (contre 82 % des hommes) déclarent participer directement à la gestion forestière de la propriété. Mais pour ce qui concerne la gestion faisant appel à un proche ou un expert forestier rémunéré, les différences s'estompent. Il n'y a pas de différence significative femme/homme sur le volume de la récolte par propriétaire.

Comme les hommes, un tiers des femmes considèrent leur potentiel de production insuffisamment exploité, mais elles invoquent plus souvent le manque de temps ou de connaissance du marché (71 % des femmes, contre 36 % des hommes).

4 Objectif et potentiel de production, réserves d'intensification

La connaissance de la structure de la propriété forestière privée et du comportement des propriétaires vis-à-vis de la récolte n'est pas suffisante pour quantifier le potentiel de mobilisation du bois à destination des industries et du bois énergie « industriel ». Pour cela, il est également utile de connaître les attentes des propriétaires forestiers vis-à-vis de leur forêt et les contraintes qu'ils identifient pour sa valorisation.

L'enquête sur la structure de la forêt privée permet d'identifier les attentes du propriétaire vis-à-vis de sa forêt selon 6 modalités : patrimoine, lien affectif, avantage fiscal, territoire de chasse, production de bois, autre objectif. Il est également demandé au propriétaire s'il estime que le potentiel de récolte de sa forêt est suffisamment exploité et si non, la raison principale de cette sous-exploitation : difficulté d'accès ou

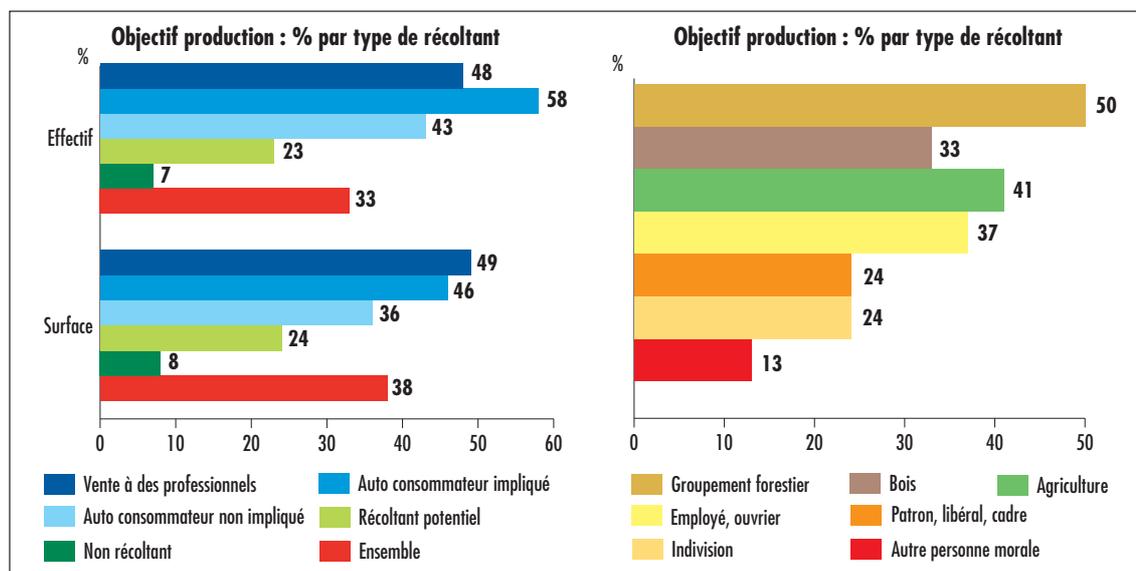
manque de desserte, manque de temps ou de connaissance du marché, prix insuffisants selon les essences ou manque de débouchés, contrainte réglementaire, autre objectif recherché (biodiversité, chasse, loisir...), autre raison.

4.1 La production de bois, un objectif secondaire

Seuls un tiers des propriétaires (représentant 38 % de la surface en forêt) déclarent attendre de leur forêt une production de bois. Cette proportion est logiquement plus élevée parmi les propriétaires qui exploitent leur forêt : 48 % pour ceux vendant à des professionnels, 58 % pour ceux récoltant pour leur autoconsommation et la vente directe tout en gérant leur forêt, 43 % pour ceux récoltant pour leur autoconsommation et la vente directe sans gestion active de leur forêt.

Graphique 17

33% des propriétaires attendent de leur forêt une production de bois



Note de lecture : 33 % des propriétaires, détenant 38 % de la surface, ont un objectif de production. 50 % de l'ensemble des groupements forestiers ont un objectif de production.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Ces proportions sont toutefois globalement faibles, notamment pour les propriétaires vendant à des professionnels. Il est possible que la notion d'objectif de production, telle qu'énoncée dans l'enquête, ne corresponde pas nécessairement pour les propriétaires enquêtés à une « production pour vendre » mais davantage à des récoltes de bois de feu, pour les besoins propres du propriétaire.

Les groupements forestiers, les propriétaires issus de l'agriculture et les employés, ouvriers ou professions intermédiaires sont ceux qui citent le plus fréquemment la production de bois parmi leurs attentes : respectivement 50 %, 41 % et 37 %.

D'abord un lien affectif avec la forêt

Les propriétés sont le plus souvent acquises par donation ou héritage (64 % d'entre elles). Ceci contribue à expliquer que les propriétaires aient souvent un lien affectif avec leur forêt (66 % d'entre eux) et moins souvent un objectif de production de bois (34 % d'entre eux).

4.2 Potentiel de production de bois

4.2.1 Potentiel insuffisamment exploité pour un tiers des propriétaires

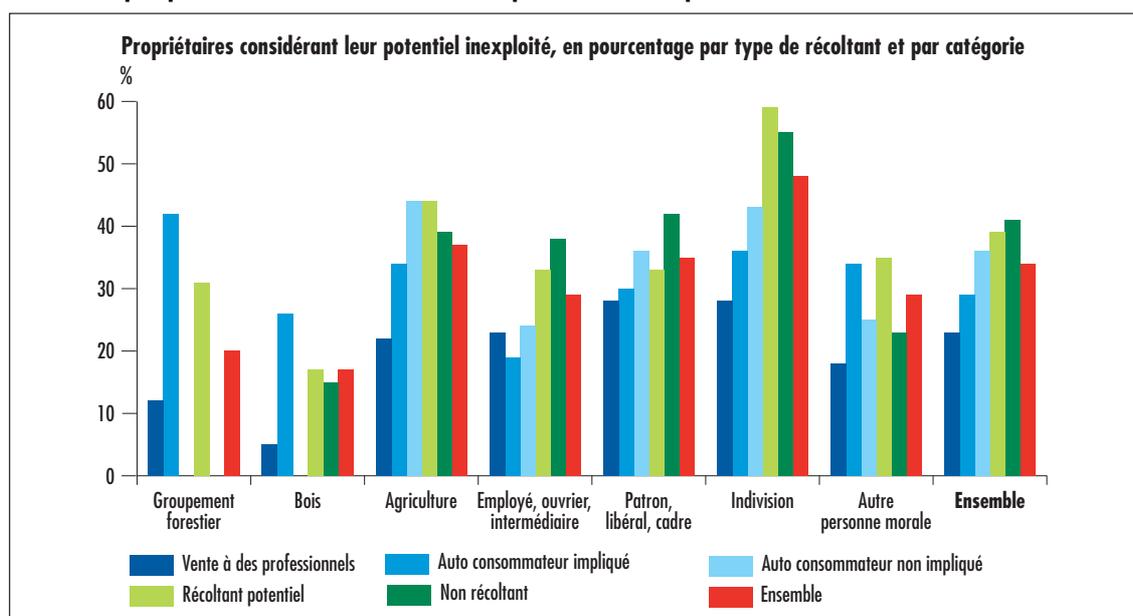
Un tiers des propriétaires considèrent que leur forêt est insuffisamment exploitée au regard de son potentiel de production de bois.

Ceux qui vendent à des professionnels sont moins nombreux à le considérer (près d'un quart), et cette proportion augmente logiquement pour les classes de récoltants les moins impliqués. Ils sont ainsi 29 % parmi les « autoconsommateurs impliqués », 36 % parmi les

« autoconsommateurs non impliqués », 39 % parmi les « récoltants potentiels » et 41 % parmi les « non récoltants ».

Parmi les catégories de propriétaires, les groupements forestiers et les professionnels du bois sont ceux qui estiment le moins fréquemment que leur potentiel est insuffisamment exploité (20 % environ). Cette proportion est en revanche de près de la moitié pour les propriétaires en indivision.

Graphique 18
34% des propriétaires considèrent leur potentiel inexploité



Note de lecture : 12 % des groupements forestiers vendant à des professionnels et 5 % des propriétaires du secteur bois vendant à des professionnels considèrent leur potentiel insuffisamment exploité.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

4.2.2 Les raisons d'une exploitation insuffisante

Les raisons invoquées par les propriétaires pour expliquer une exploitation insuffisante sont essentiellement les suivantes :

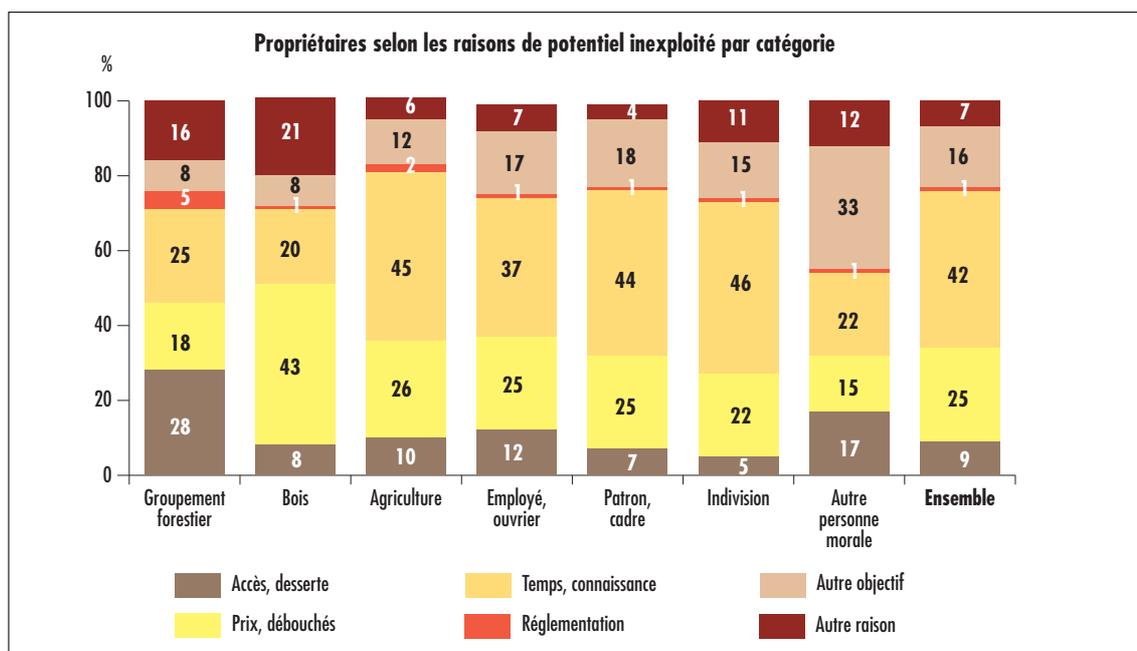
- le manque de temps et de connaissance (42 % pour 36 % des surfaces). Ce motif est prédominant pour toutes les catégories de propriétaires à l'exception des groupements forestiers, des professionnels du bois et des autres personnes morales.
- la question du prix et des débouchés (25 % pour 20 % des surfaces). Ce motif est le plus souvent cité par les propriétaires issus du secteur bois (43 %).

- les difficultés d'accès ou le manque de desserte (9 % pour 21 % des surfaces), ce motif est le plus cité par les groupements forestiers (28 %).
- la recherche d'objectifs tels que le maintien de la biodiversité, la chasse ou les loisirs (16 % pour 14 % des surfaces) sont mis en avant plus fortement par les personnes morales en dehors des secteurs du bois et de l'agriculture (33 %).

Les raisons réglementaires sont en revanche très peu mentionnées.

Graphique 19

Potentiel inexploité d'abord par manque de temps ou de connaissance du marché



Note de lecture : 28 % des groupements forestiers considèrent leur potentiel inexploité pour des problèmes d'accès ou de desserte insuffisant.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

4.3 Les réserves d'intensification

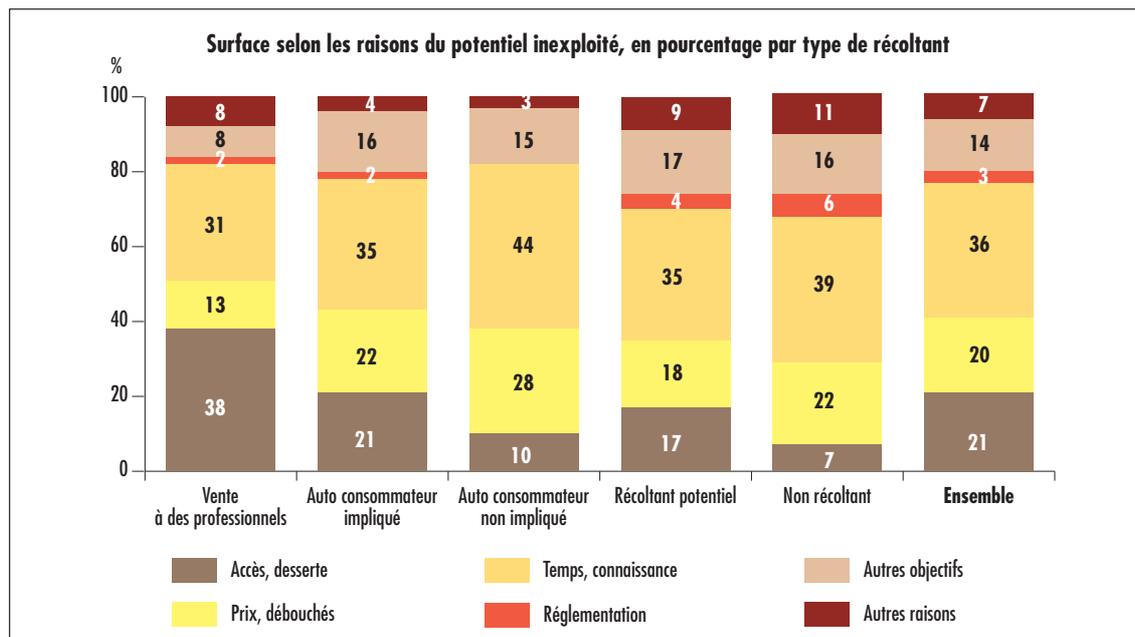
4.3.1 Estimation surface nationale

Les surfaces dont l'insuffisante exploitation est motivée par des raisons relevant au moins pour partie de l'organisation de la filière (manque de

temps ou connaissance, manque de desserte, prix ou débouchés insuffisants) représentent une réserve potentielle de production. Ces surfaces sont estimées dans l'enquête à 2,3 millions d'ha, soit le quart de la surface des forêts privées.

Graphique 20

Vente à des professionnels : 38 % de la surface potentielle inexploitée à cause des difficultés d'accès



Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Bien évidemment, toutes ces surfaces « en réserve » ne sont pas équivalentes en termes de coût d'exploitation : celles des propriétaires vendant déjà à des professionnels nécessiteraient plus souvent des travaux de desserte ou d'investissements, les difficultés d'accès et de desserte étant la principale contrainte mentionnée. La récolte de ces réserves de bois doit donc être compatible avec la rentabilité économique de l'opération. Les surfaces des propriétaires autoconsommateurs (900 000 ha) ou des propriétaires gérant leur forêt sans toutefois récolter (« récoltants potentiels » -

400 000 ha) pourraient sans doute être pour partie exploitées sans investissements importants, au moins pour l'autoconsommation mais aussi pour la vente à des professionnels. Le manque de temps ou de connaissance du marché est en effet la principale raison de leur sous-exploitation.

Les propriétaires non récoltants et non impliqués dans la gestion de leur forêt ne manifestent pas d'intérêt marqué pour leur forêt, pour diverses raisons. Ils semblent donc plus difficiles à mobiliser.

Tableau 2

Estimation des surfaces avec réserves d'intensification de la récolte de bois

Type de récoltant	Ensemble propriétaires		Propriétaires considérant que leur potentiel de production est insuffisamment exploité	
	Surface forestière en propriété millier ha	Part dans la surface totale par type de récoltant %	Propriétaires estimant disposer d'une réserve d'intensification ¹	
			Surface forestière en propriété millier ha	Part dans la surface totale par type de récoltant %
Vente à des professionnels	3 892	19	630	16
Auto-consommateur impliqué	2 238	37	654	29
Auto-consommateur non impliqué	778	43	257	33
Récoltant potentiel	1 557	38	398	26
Non récoltant	1 265	46	397	31
Ensemble	9 729	32	2 336	24

1. Surface des propriétaires ayant déclaré un potentiel insuffisant, avec pour raisons le manque de temps ou de connaissance du marché, ou les difficultés d'accès ou le manque de desserte, ou des prix insuffisants ou un manque de débouchés.

Note de lecture : parmi ceux qui vendent à des professionnels, 19% des surfaces appartiennent à des propriétaires qui considèrent leur potentiel de production insuffisamment exploité, et 16% des surfaces ont des réserves d'intensification représentant 630 milliers d'ha.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

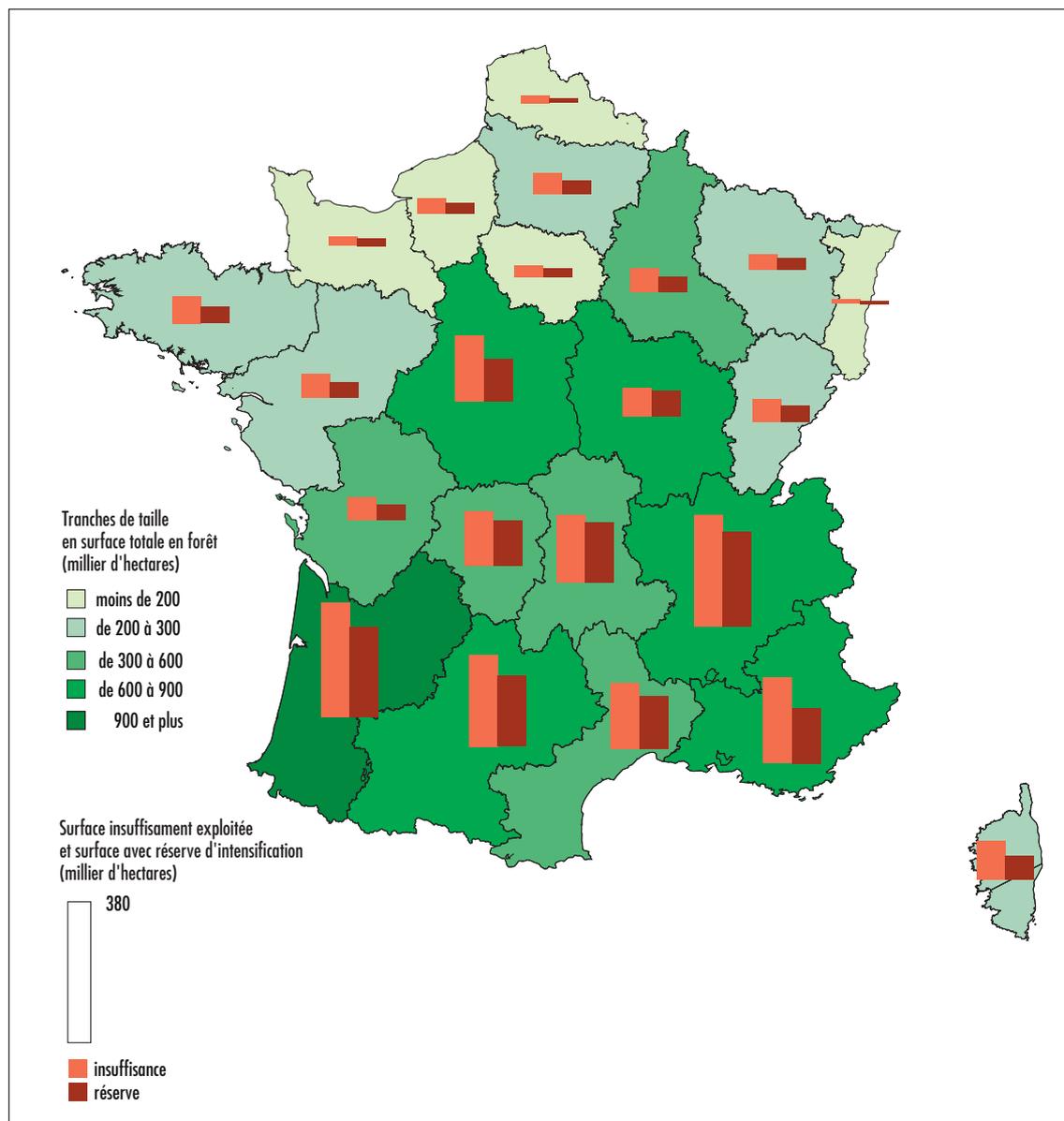
4.3.2 Régions concernées par une sous-exploitation de la forêt

C'est dans la moitié sud de la France (à l'exception de l'Aquitaine et de Poitou-Charentes) que la proportion des forêts considérées comme sous exploitées par leur propriétaire est la plus élevée. C'est également dans cette zone (ainsi qu'en Aquitaine et dans le Centre) que les forêts sous exploitées sont les plus importantes en surface.

Les forêts dont les propriétaires ne récoltent que pour l'autoconsommation ou la vente directe constituent la part la plus importante en surface dans ces forêts.

Carte 7

Surfaces estimées sous exploitées plus importantes dans la moitié sud de la France
Surface en forêt déclarée insuffisamment exploitée par leur propriétaire et ayant une réserve d'intensification, par région



Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Classification selon activité principale, nature juridique, secteur d'activité

Catégories	Catégorie socioprofessionnelle (CSP) 1, nature juridique ou secteur d'activité	Propriétaires %	Surface en forêt %	Surface moyenne ha	Récolte totale %
Groupement forestier	Personne morale de nature juridique Groupement forestier	1	14	117	22
Bois	Personne physique en nom propre de CSP liée au secteur bois Personne morale du secteur bois, amont ou aval de la filière	2	4	17	7
Agriculture	Personne physique en nom propre de CSP exploitant ou salarié agricole Personne morale du secteur agricole	31	26	7	17
Employé, ouvrier,	Personne physique en nom propre de CSP employé, ouvrier, ou profession intermédiaire	31	16	4	18
Patron, libéral, cadre intermédiaire	Personne physique en nom propre de CSP patron, profession libérale, cadre supérieur du secteur public ou privé, ou inactif	21	21	9	19
Indivision	Personne physique en indivision ou en copropriété	10	12	10	11
Autre personne morale	Personne morale des autres secteurs que agriculture ou bois (commerce, industrie, finance, safer, administration...)	3	6	16	5
Ensemble		100	100	9	100

1. CSP actuelle, ou passée si propriétaire retraité.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

ANNEXE 2

Classification selon destination de la récolte, gestion de la propriété, travaux effectués (ou prévus)

Type de récoltant	Description	Propriétaires %	Surface en forêt %	Surface moyenne ha	Récolte totale %
Vente à des professionnels	Récolte de bois au cours des 5 dernières années Vente à des professionnels d'au moins une partie de la récolte (le reste a pu être auto-consommé, ou vendu directement à des particuliers)	11	40	30	84
Auto-consommateur impliqué	Récolte de bois au cours des 5 dernières années Pas de vente à des professionnels Auto consommation (ou vente directe) de la récolte Gestion forestière de la propriété, avec éventuellement l'aide d'un proche ou d'un expert rémunéré	28	23	7	13
Auto-consommateur non impliqué	Récolte de bois au cours des 5 dernières années Pas de vente à des professionnels Auto consommation (ou vente directe) de la récolte Pas de gestion forestière par le propriétaire, un proche ou un expert rémunéré	11	8	6	3
Récoltant potentiel	Pas de récolte au cours des 5 dernières années Gestion forestière de la propriété, avec éventuellement l'aide d'un proche ou d'un expert rémunéré, ou coupes ou travaux sylvicoles, effectués au cours des 5 dernières années ou projetés au cours des 5 prochaines années	22	16	6	-
Non récoltant	Pas de récolte au cours des 5 dernières années Pas de gestion forestière par le propriétaire, un proche ou un expert rémunéré Pas de coupes ni travaux sylvicoles, effectués au cours des 5 dernières années ou projetés au cours des 5 prochaines années	28	13	4	-
Ensemble		100	100	9	100

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE

3, rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur en chef : Gisèle Giroux
Composition : SSP - Toulouse
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1760-8341
© Agreste 2015

Numéro 30 - décembre 2015

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr